المملكة المغربية
ⵜⴰⴳⵍⴷⵉⵜ ⵏ ⵍⵎⴰⵖⵔⵉⴱ
Royaume du Maroc

الوزارة المكلفة بالمغاربة المقيمين
بالخارج و شؤون الهجرة
ⵜⴰⵎⴰⵡⴰⵙⵜ ⵉⵜⵜⵓⵙⵎⴰⴳⵍ ⵙ ⵉⵎⵖⵔⴰⴱⵉⵢⵏ ⵉⵣⴷⵖⵏ ⴳ
ⵜⵎⵉⵣⴰⵔ ⵏ ⵙⵕⵕⴰ ⴷ ⵜⵖⴰⵡⵙⵉⵡⵉⵏ ⵏ ⵜⵣⵡⴰⴳⵜ
Ministère Chargé des Marocains Résidant
à l'Étranger et des Affaires de la Migration

المجلس الوطني لحقوق الإنسان
ⴰⵙⵇⵇⵉⵎ ⴰⵏⴰⵎⵓⵔ ⵏ ⵉⵣⵔⴼⴰⵏ ⵏ ⵓⴼⴳⴰⵏ
Conseil national des droits de l'Homme

3ème édition

Forum Annuel de l'Immigration

Politiques Migratoires :
Quel Rôle pour la Société Civile ?

Actes du Forum

Rabat, 14 mars 2016

Sommaire

Note introductive 5

Programme 8

Séance inaugurale : Discours officiels 11

Allocution de Anis Birrou, Ministre Chargé des Marocains Résidant à l'Etranger et des Affaires de la Migration 13

Allocution de Driss El Yazami, Président du Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) 17

Allocution de Younes Mihoubi, Sous-ministre adjoint à l'Administration et à la Transformation, Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Canada 22

Allocution de Papa Omar Diatta, Chancelier des Affaires Etrangères et Directeur adjoint de l'Assistance et de la Promotion des Sénégalais de l'Extérieur 31

Séance 1 : Société Civile œuvrant dans le domaine de l'immigration : Etats des lieux 37

Abdelhamid El Jamri : Rôle de la Société Civile dans l'examen des rapports périodiques des Etats parties 39

Abdelhamid Jamour et Meryem Ouabi : Présentation des résultats de l'enquête effectuée par l'ORMES sur les associations œuvrant dans le domaine de l'immigration au Maroc 46

Hicham Rachidi : Chronologie de l'action de la Société civile marocaine pour les droits des migrants depuis 2003 54

Séance 2 : Société Civile et Pouvoirs publics : Quelles formes de partenariats? 65

Natalia Banulescu-Bogdan : Partenariat avec la Société Civile: Les Principes d'Engagement 67

Ahmed SKIM : Bilan du partenariat entre le Ministère Chargé des MRE et des Affaires de la Migration et les associations œuvrant dans le domaine de l'immigration au Maroc..... 74

Francisco Garcia Villar : Le Conseil Espagnol pour l'Intégration Sociale des Immigrés 87

Younes Mihoubi : Partenariat Collectivités Territoriales et OSC : faire de la migration un domaine des politiques publiques locales et un outil d'appui au progrès économique et social..... 94

Mamadou Abdoulay Mbengue : Expérience sénégalaise en matière de partenariat avec la société civile dans le domaine de la migration 109

Séance 3 : Société Civile œuvrant dans le domaine de l'immigration : Quelles formes innovantes d'organisation et de réseautage des acteurs ? 121

Khady Sakho Niang : Expérience de la plateforme FORIM dans l'organisation des associations issues de l'immigration en France 123

Constantin Ibanda : Associations de subsahariens au Maroc : Quel modèle d'organisation..... 129

Aminata Pagni : Besoins et attentes des associations en renforcement des capacités organisationnelles et fonctionnelles : l'exemple des associations constituées par les migrants 134

Recommandations générales 141

Note introductive

La dernière décennie a vu l'émergence en puissance et la confirmation du rôle de la société civile en tant qu'acteur de changement et force de proposition. Sa taille, son influence et sa capacité d'action se sont accrues, notamment sous l'effet de la mondialisation, de la consolidation de la démocratie participative et du développement socio-économique. Elle est devenue incontournable en matière de services sociaux et plus généralement dans la mise en œuvre de programmes de développement à petite et moyenne échelle, relayant et complétant les efforts de l'Etat dans plusieurs domaines d'ordre public.

Ainsi, la société civile s'est impliquée et fortement mobilisée dans le processus d'élaboration et d'exécution des projets participatifs de la nouvelle politique migratoire. Sa connaissance de la réalité du terrain et sa proximité des migrants lui permettent d'identifier plus facilement leurs besoins spécifiques. Sa capacité à développer des synergies avec les acteurs publics et privés, les collectivités locales et les universités rend encore plus efficientes son intervention et sa contribution.

Au Maroc, la société civile joue un rôle de premier plan en matière de consolidation des droits humains, forte de la reconnaissance constitutionnelle en 2011 qui lui a accordé le statut de partenaire habilité de droit à contribuer dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques.

De ce fait, la société civile marocaine a participé à l'élaboration et à la mise en œuvre de la nouvelle stratégie d'immigration et d'asile, à travers un mécanisme permanent de consultation et de concertation mis en place par le Ministère Chargé des Marocains Résidant à l'Etranger et des Affaires de la Migration.

Cette collaboration s'est notamment manifestée par l'organisation de plusieurs rencontres d'échange et de débats sur différents aspects liés à la migration. Et, aboutissement logique de ce dialogue, des dizaines de conventions de partenariat ont été conclues portant sur le subventionnement par le Ministère de projets de la société civile en faveur des migrants.

Par ailleurs, compte tenu du processus de régionalisation avancée, les objectifs assignés à la politique nationale d'immigration et d'asile ne peuvent être atteints que si cette politique est déclinée au niveau local, au plus près des besoins réels et spécifiques des populations migrantes. Ceci, idéalement, ne peut se faire qu'avec et à travers la société civile dont les compétences et capacités d'action, actuellement limitées, demandent à être renforcées.

Désireux de consolider sa relation avec le tissu associatif partenaire de la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile, le Ministère Chargé des Marocains Résidant à l'Etranger et des Affaires de la Migration a organisé en partenariat avec le Conseil National des Droits de l'Homme, le 14 mars 2016 à Rabat, la 3ème édition du Forum Annuel de l'Immigration sous le thème :

«Politiques Migratoires : Quel Rôle pour la Société Civile ?».

Cette rencontre a constitué une première étape d'évaluation du partenariat avec les associations œuvrant dans le domaine de la migration. Expériences et bonnes pratiques ont été échangées et de nouvelles passerelles entre acteurs civils, chercheurs, pouvoirs publics, secteur privé et organisations internationales sont tendues dans la perspective de renforcer davantage le rôle de la société civile.

Séances thématiques

La première séance s'est focalisée sur le rappel des fondements constitutionnels et juridiques relatifs à la société civile marocaine et la présentation

de l'état des lieux du tissu associatif marocain œuvrant dans le domaine de l'immigration et ses rapports avec les pouvoirs publics.

La deuxième séance a traité de l'approche conceptuelle des rôles de la société civile œuvrant dans le domaine migratoire ainsi que l'évaluation du partenariat établi entre le Ministère Chargé des Marocains Résidant à l'Etranger et des Affaires de la Migration et la société civile marocaine.

Le débat a porté aussi sur les différents types de partenariat existants entre les pouvoirs publics et la société civile. Des acteurs travaillant sur cette question et des experts du Canada, d'Espagne et du Sénégal, ont présenté les bonnes pratiques en matière de partenariat en vue d'améliorer l'action des pouvoirs publics et de la société civile sur le terrain.

La troisième séance a porté sur la présentation des différentes formes innovantes d'organisation et de réseautage d'acteurs civils. Des études de cas ont été exposées par des experts nationaux et internationaux, visant le renforcement des modes d'organisation fonctionnelle de la société civile pour une intervention professionnelle et pour une meilleure synergie et complémentarité entre les différents intervenants dans le champ migratoire.

Programme

- **09h30 : Accueil des participants et inscription**
- **10h00 : Séance inaugurale : Discours officiels**

- **Anis Birrou,** Ministre Chargé des Marocains Résidant à l'Etranger et des Affaires de la Migration.
- **Driss El Yazami,** Président du Conseil National des Droits de l'Homme.
- **Younes Mihoubi,** Sous-ministre adjoint, Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Québec, Canada.
- **Papa Omar Diatta,** Chancelier des Affaires Etrangères et Directeur adjoint de l'Assistance et de la Promotion des Sénégalais de l'Exterieur.

- **11h00 : Visite du Salon des Associations**
- **11h15 : Pause café**
- **11h30 :Séance 1 : Société Civile oeuvrant dans le domaine de l'immigration : Etats des lieux**

- **Modérateur : Mohamed Charef,** Professeur à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Université Ibn Zohr d'Agadir (Maroc).
- **Abdellah Saaf,** Ancien Ministre et Directeur du Centre d'Etudes et de Recherches en Sciences Sociales à Rabat (Maroc).

Lecture dans les dispositions constitutionnelles et juridique marocaines relatives à la Société Civile

- **Abdelhamid El Jamri,** Membre du Comité des Nations Unies pour la Protection Internationale des Droits des Travailleurs Migrants et des Membres de leur Famille, Genève (ONU).

Rôle de la Société Civile dans l'examen des rapports périodiques des Etats parties

- **Abdelhamid Jamour & Meryem Ouabi,** Observatoire Régional des Migrations Espaces et Sociétés, ORMES (Maroc).

Présentation des résultats de l'enquête effectuée par l'ORMES sur les associations oeuvrant dans le domaine de l'immigration au Maroc

- **Hicham Rachidi,** Secrétaire Général du Groupe Antiraciste d'Accompagnement et de Défense des Etrangers et Migrants, GADEM (Maroc).

Chronologie de l'action de la Société civile marocaine pour les droits des migrants depuis 2003

➢ **13h00: Pause déjeuner**

➢ **14h00: Séance 2 : Société civile et Pouvoirs publics : Quelles formes de partenariats ?**

- **Modérateur : Kamal Lahbib,** Acteur associatif et membre du Conseil International du Forum Social Mondial

- **Natalia Banulescu-Bogdan,** Assistant Director, International Program, Migration Policy Institute, Washington (USA).

Partenariat avec la société civile : Les principes d'engagement

- **Ahmed Skim,** Directeur des Affaires de la Migration, Ministère Chargé des Marocains Résidant à l'Etranger et des Affaires de la Migration (Maroc).

Bilan du partenariat entre le Ministère Chargé des MRE et des Affaires de la Migration et les associations oeuvrant dans le domaine de l'immigration au Maroc

- **Francisco Garcia Villar,** Sous-Directeur Général chargé de l´intégration au Secrétariat Général de l'Immigration et de l'Emigration, Ministère de l'Emploi et Secrétaire du Forum Espagnole pour l´Intégration des Immigrants (Espagne).

Le Conseil Espagnol pour l'Intégration Sociale des Immigrés

- **Younes Mihoubi,** Sous-ministre adjoint, Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Québec (Canada).

Partenariat Collectivités Territoriales et OSC : faire de la migration un domaine des politiques publiques locales et un outil d'appui au progrès économique et social

- **Mamadou Abdoulay Mbengue,** Coordonnateur Pôle Migration et Développement Endadiapol (Sénégal).

Expérience sénégalaise en matière de partenariat avec la société civile dans le domaine de la migration

➢ **15h45: Pause café**

➢ **16h00 : Séance 3 : Société Civile oeuvrant dans le domaine de l'immigration : Quelles formes innovantes d'organisation et de réseautage des acteurs ?**

- **Modérateur : Mehdi Alioua,** Acteur associatif, Enseignant à l'Université Internationale de Rabat.

- **Khady Sakho Niang,** Présidente du Forum des Organisations de Solidarité Internationale Issues des Migrations, FORIM (France).

Expérience de la plateforme FORIM dans l'organisation des associations issues de l'immigration en France

- **Constantin Ibanda,** Président du Conseil des Migrants Subsahariens au Maroc.

Associations de subsahariens au Maroc : Quel modèle d'organisation ?

- **Aminata Pagni,** Chargée de la protection des droits des migrants, Conseil National des Droits de l'Homme (Maroc).

Besoins et attentes des associations en renforcement des capacités organisationnelles et fonctionnelles

- **17h30 : Recommandations & Clôture du Forum**

Séance inaugurale:
Discours officiels

كلمة السيد أنيس برو
الوزير المكلف بالمغاربة المقيمين بالخارج و شؤون الهجرة

بسم الله الرحمان الرحيم والصلاة والسلام على أشرف الأنبياء والمرسلين

السادة الوزراء،

السيد رئيس المجلس الوطني لحقوق الانسان،

السادة السفراء،

السيدات والسادة ممثلي البعثات الدبلوماسية والمنظمات الدولية بالمغرب،

السيدات والسادة ممثلي جمعيات المجتمع المدني،

السيدات والسادة الخبراء،

حضرات السيدات والسادة.

اسمحوا لي بداية أن أرحب بكم جميعا في هذا المنتدى السنوي الثالث للهجرة، متوجها بالشكر الحار لضيوفنا الكرام الذين شرفونا بحضورهم من دول مختلفة، من السينغال، واسبانيا، وفرنسا، وكندا، والولايات المتحدة الأمريكية.

لقد دأبت الوزارة المكلفة بالمغاربة المقيمين بالخارج وشؤون الهجرة، على التنظيم السنوي لهذا المنتدى منذ إطلاق السياسة الوطنية للهجرة واللجوء ببلادنا بناء على توجيهات ملكية سامية، وكان الهدف من هذا المنتدى ولا يزال هو تعميق التفكير والنقاش وتبادل التجارب والممارسات الفضلى في العديد من المواضيع التي تهم الهجرة واللجوء، وذلك بمشاركة العديد من الفاعلين والمهتمين والمتخصصين في هذا المجال وطنيا ودوليا.

إن الاستراتيجية الوطنية للهجرة واللجوء، رغم حداثة عهدها، قطعت أشواطا مهمة في تنفيذها على أرض الواقع، حيث يعود الفضل في ذلك إلى المقاربة التشاركية التي ننهجها تجاه كل الفاعلين المؤسساتيين والمدنيين والخبراء الذين انخرطوا بحماس في هذا الورش الوطني المهم معتبرين مسألة الهجرة إحدى السبل المكنة للتنمية ببلادنا.

وعلى نفس المنوال وبنفس القناعات، ونحن نعيش على إيقاعات الاحتفال باليوم الوطني للمجتمع المدني، قررت الوزارة المكلفة بالمغاربة المقيمين بالخارج وشؤون الهجرة تنظيم، بشراكة مع المجلس الوطني لحقوق الانسان، المنتدى السنوي الثالث للهجرة حول موضوع «سياسات الهجرة: أي دور للمجتمع المدني؟»، وذلك، لمناقشة الأدوار المتجددة للمجتمع المدني في مرافقة باقي القطاعات الأخرى في تنفيذ محاور وبرامج الاستراتيجية الوطنية للهجرة واللجوء ببلادنا وتيسير إدماج المهاجرين واللاجئين بالمجتمع المغربي.

حضرات السيدات والسادة

لقد أضحى المجتمع المدني يضطلع بأدوار طلائعية في بناء وتنفيذ وتقييم السياسات العمومية، بل أصبح أحد الشركاء الفعليين للدولة في التنمية الاقتصادية والاجتماعية وتحصين حقوق الانسان. وقد توج هذا المسار بمنح الدستور المغربي لسنة 2011 منظمات المجتمع المدني المكانة اللائقة بها كاعتراف من أسمى وثيقة قانونية ببلادنا بالأدوار النبيلة التي تقوم بها.

لذلك فتخصيص هذه الدورة للمنتدى السنوي للهجرة لأدوار المجتمع المدني في ارتباطها بسياسات الهجرة، لم يكن من محض الصدفة بل جاء بناء على قناعتنا بأهمية وقيمة شركائنا من جمعيات المجتمع المدني وانطلاقا من إرادتنا الجماعية في تحسين أدائهم وتقييم نتائج الشراكة التي تجمعنا بهم وكذلك لاستشراف آفاق العمل المستقبلي وفق رؤية طموحة ومتجددة.

فمنذ الخطوات الأولى للسياسة الوطنية الجديدة للهجرة واللجوء، وضعنا آلية دائمة للتشاور مع جمعيات المجتمع المدني. فعقدنا جملة من اللقاءات الاخبارية والتشاورية مع هذه الجمعيات في مناسبات متعددة، تهم كل مراحل بناء استراتيجية لإدماج المهاجرين واللاجئين. فكانت مساهمات المجتمع المدني الفاعل في حقل الهجرة أساسية وغنية، سواء تعلق الأمر بالعملية الاستثنائية لتسوية الوضعية الإدارية للأجانب المقيمين بطريقة غير قانونية بالمملكة أو بالتأهيل القانوني والمؤسساتي أو ببرامج الإدماج السوسيو- ثقافي والاقتصادي.

ولإشراك المجتمع المدني في تفعيل الاستراتيجية الوطنية للهجرة واللجوء، تم عقد عشرات الاتفاقيات للشراكة مع العديد من الجمعيات الحاملة لمشاريع تهم مختلف محاور الإدماج الفعلي للمهاجرين وأسرهم.

حضرات السيدات والسادة

كما تعلمون، شرعت بلادنا في تنفيذ الجهوية المتقدمة كشكل حديث وفعال في التنظيم الترابي والسياسي للمملكة، قطعنا فيه تدريجيا مراحل مهمة.

في هذا الإطار، لا يمكن للشراكات التي تجمعنا بالمجتمع المدني ألا تأخذ بعين الاعتبار هذا المعطى الهام في تنفيذ مضامين الاستراتيجية الوطنية للهجرة واللجوء جهويا ومحليا، مما يقتضي اتخاذ مجموعة من التدابير التنظيمية والعملية لتيسير إنجاح هذا الورش.

هذا جزء من النقاش المطروح علينا اليوم في هذا المنتدى الذي، من رأيي، يجب أن يطرح ويحاول أن يجيب على أسئلة جوهرية من قبيل:

أي شكل من الأشكال التنظيمية التي يجب على الجمعيات تبنيها حتى تكون في الموعد؟

- ما هو التشبيك الأكثر نجاعة الذي يجب أن تتبناه؟
- هل الشراكة التي تجمع السلطات العمومية بالمجتمع المدني في شكلها

القانوني والمسطري كافية اليوم لإنجاز المهام الموكولة لنا جميعا أم يجب ابتداع أساليب ووسائل جديدة لتجويدها؟

- هل كل الجمعيات العاملة في مجال الهجرة واللجوء ملمة بشكل جيد بالانتظارات الآنية والمستقبلية للمهاجرين وبطريقة التعامل معها أم هي في حاجة الى التكوين والرفع من قدراتها المهنية والمعرفية في هذا المجال؟
- ماهي الممارسات الفضلى والتجارب الناجحة على كل المستويات في محيطنا القريب والبعيد وكيف يمكن الاستفادة العملية منها؟.

حضرات السيدات والسادة

إنني على يقين أن القيمة المعرفية والتجارب الغنية لكل المتدخلات والمتدخلين في هذه الدورة والفاعلات والفاعلين الحاضرين معنا اليوم ستضفي طابعا متميزا على هذا المنتدى وستمكننا من الخروج بتصورات تحصن المنجزات وتطور عملنا المستقبلي.

أود في الختام أن أؤكد لكم عن استعدادي التام لمواكبة أي عمل ميداني أو جهد فكري تخلصون إليه في هذا المنتدى وترون أنه يساهم في تحقيق مبتغانا المشترك ألا وهو تمكين شركائنا في المجتمع المدني من أداء أدوارهم بفعالية وفي أفضل الظروف الممكنة لتحقيق أهداف استراتيجيتنا الوطنية في مجال الهجرة.

أجدد الشكر لكل من ساهم في تنظيم وتنشيط أشغال هذا المنتدى، داعيا للجميع بالتوفيق والسداد، والسلام عليكم ورحمة الله تعالى وبركاته.

Allocution de Driss El Yazami Président du Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH)

Messieurs les Ministres,

Mesdames et messieurs les Ambassadeurs,

Mesdames et messieurs les représentants des agences des Nations Unis,

Mesdames et messieurs les représentants de la société civile nationale et internationale,

Mesdames et messieurs, chers amis,

Je voudrais, en tout premier lieu, remercier monsieur le Ministre Anis Birou pour la volonté et l'engagement, l'esprit de l'entêtement et la ténacité qu'il a mis, depuis maintenant trois ans, dans la mise en œuvre de la politique qui a été lancée par Sa Majesté suite à la transmission, en septembre 2013, du rapport du Conseil National des Droits de l'Homme, qui demandait une refonte globale et radicalement différente, conforme au droit international, des droits de l'homme et aux engagements du Maroc de la politique de l'immigration.

Nous sommes, comme monsieur le Ministre vient de le rappeler, à trois ans du lancement de cette politique, et aujourd'hui nous tenons ce troisième forum sur le thème de la contribution de la Société Civile dans cette politique d'immigration au Maroc. J'aimerais tout simplement rappeler, pour qu'on puisse réfléchir ensemble sur les éléments d'intégration et d'implication de la Société Civile marocaine et migrante. Monsieur le Ministre vient de rappeler les forums et consultations permanentes qu'il

a organisé depuis septembre 2013, mais la Société Civile marocaine et des migrants eux même ont été engagés bien avant le lancement de cette politique. J'aimerais rappeler que dans ce pays, avant même le lancement de cette politique, un syndicat marocain, l'ODT, auquel j'aimerai rendre hommage, avait créé un syndicat pour les travailleurs migrants sans papiers. Dans le siège du Conseil Consultatif des Droits de l'Homme, a été lancée, avant même le lancement de la nouvelle politique migratoire, la première conférence de presse des femmes de ménages et domestiques philippines. Dans l'université marocaine, depuis des années et des années, des chercheurs et des universitaires marocains avaient pris comme thématique centrale de leurs recherches la question des migrants au Maroc.

Dans ce pays, avant le lancement de cette politique, des associations, comme le GADEM, avaient été créées, et avaient soulevé la question migratoire ici. J'aimerai rendre hommage à tous ces pionniers et pionnières qui nous ont tracé la voie et qui ont amené le Conseil National des Droits de l'Homme et le Gouvernement à entamer cette nouvelle politique.

Dès le lancement de la politique migratoire marocaine, cette implication a pris des formes institutionnelles. Dans chacune des commissions provinciales de régularisation qui examinait les dossiers, et c'est un fait unique au monde, deux représentants des associations des migrants ou de la Société Civile marocaine étaient présents dans ces commissions de régularisation provinciales. Et à plusieurs reprises, deux fois si ma mémoire ne me trahit pas, des réunions nationales ont tenu lieu entre les représentants de ces associations qui étaient présentes.

Au niveau de la commission nationale de recours, où il y avait plusieurs ministres, monsieur Anis Birou, monsieur Seddiki, monsieur El Ouardi, monsieur le ministre délégué de l'intérieur, des représentants de la Société Civile marocaine et des associations de migrants avaient été associés aux travaux de la commission nationale de recours. Des chercheurs marocains aussi avaient été associés. Depuis la dernière réunion de la commission

nationale de recours, 24 associations de migrants avaient été régularisées.

L'ensemble de ces démarches avait un objectif principal, celui de faire des migrants et de la Société Civile marocaine des acteurs majeurs de la nouvelle politique d'immigration et sa mise en œuvre et sa réussite.

Aujourd'hui, alors que nous ouvrons cette réunion, permettez-moi, simplement et très rapidement de rappeler, de mon point de vue, quelques objectifs de cette journée. Le premier objectif est à mon avis celui de renforcer l'action de l'ensemble des acteurs associatifs, et notamment les associations de migrants. Sans une politique de formation des ressources humaines, sans donner à ces associations les moyens matériels, c'est-à-dire financiers de fonctionnement, toute mise en œuvre de cette politique serait à mon avis d'une certaine manière boiteuse, d'où du point de vue du Conseil National des Droits de l'Homme, la première priorité est celle de renforcer l'action des associations de migrants, des associations de la société civile marocaine impliquées dans la politique migratoire, et de la recherche marocaine. La mise en œuvre à moyen et long terme et la réussite de cette politique exigeront en permanence que la science et les chercheurs marocains et aussi au niveau international soient associés.

La deuxième priorité, de mon point de vue, est d'évidence d'aller vers un espace permanent d'échanges, le plus rapidement possible, qui devrait allier les pouvoirs publics marocains, les associations de migrants, les associations de la société civile marocaine qui agissent sur la question des migrants, les syndicats et le patronat marocain et la recherche académique marocaine et internationale. Cet espace pourrait être un espace permanent d'échange, d'évaluation, de correction, mais aussi de médiation face aux crises qui peuvent à un moment ou à un autre subvenir. Vous avez, je pense, tous en mémoire ce qui est arrivé dans certains quartiers de Tanger, où il a fallu intervenir, où la médiation de la société civile, des habitants, mais aussi des associations de migrants a été essentielle.

Il est d'évidence que la voie de l'intégration n'est pas une voie tranquille, sans secousses et sans problèmes qui peuvent subvenir. C'est pour ça que nous avons besoins d'un espace permanent de médiation et d'accompagnent de la politique d'intégration. Cet espace pourrait travailler sur plusieurs sujets, certains ont été rappelés par Monsieur le Ministre, la question des défis socio-économiques. Nous sommes dans un pays qui a des contraintes et des défis socio-économiques. Nous ne sommes pas dans les trente glorieuses européennes, nous somme dans une phase compliquée de crises internationales et nationales, et que les éléments constitutifs du processus d'intégration qui sont le travail, le logement, la formation professionnelle sont des défis que nous devons voir devant nous et que nous devons essayer de régler de manière raisonnée et inventive dans une conjoncture difficile.

J'aimerai aussi insister sur la question de la scolarisation des enfants. Lorsqu'on examine toutes les politiques d'intégration au niveau mondial, nous voyons bien que la question de la scolarisation des enfants de migrants est une question essentielle. Ce n'est pas pris aussi rapidement, en tant que possible en main, de manière tenace, cela donne des résultats dans toutes les Histoires de la migration, parfois catastrophiques. Les enfants qui ont aujourd'hui 8 ans ou 9 ans sont les concitoyens de demain, et c'est aujourd'hui que le défi de leur réussite scolaire se pose.

Dernière question qui me semble prioritaire, c'est d'une part l'urgence d'une plus grande impulsion de l'action humanitaire. Dans tout processus d'intégration, à un moment et nous le voyons tous les jours, l'action humanitaire qui sort du moment où il faut que les pouvoirs publics, l'action caritative, l'action des associations soient là, est à renforcer de plus.

Et enfin, et puisqu'il y a beaucoup de partenaires du Maroc dans la salle, que je remercie pour leur soutien, je crois que nous avons besoin d'une plus grande cohérence entre toutes les actions qui sont entreprises. Les pouvoirs publics marocains mènent de très nombreuses actions, la société civile, de nombreux pays, l'Union Européenne aussi, se sont montré actifs

dans le soutien de cette politique migratoire marocaine. Je crois qu'on a besoin d'une plus grande cohérence, d'un espace d'échange là aussi entre ce qui est entrain de se passer. Je sais qu'en ce moment même, l'Union Européenne mène une politique de diagnostic pour voir comment elle peut contribuer de manière essentielle. J'ai eu le plaisir de rencontrer la semaine dernière le responsable de cette mission de diagnostic, et je pense que nous avons besoin d'une manière urgente entre les divers pays, entre l'Union Européenne et entre les partenaires du Maroc, d'une plus grande cohérence. En tout cas, le Conseil National des Droits de l'Homme accordera beaucoup d'intention au suivi de cette cohérence.

Dernier point avant de conclure mesdames et messieurs, nous avons dans quelques mois la conférence des parties sur le climat au Maroc, tout le monde sait le lien de plus en plus évident qu'il y a entre migration et changements climatiques, Monsieur le Ministre a pris l'initiative et je le remercie et je le félicite pour cette initiative, de faire dès le mois de mai prochain une grande conférence sur les changements climatiques et l'émigration. Nous avons à préparer ensemble cette conférence et la faire réussir, et arriver prêt sur cette question avec un certain nombre de propositions à la conférence de Marrakech à la fin de l'année.

Je vous remercie.

Allocution de Younes Mihoubi
Sous-ministre adjoint à l'Administration
et à laTransformation
Ministère de l'Immigration, de la Diversité
et de l'Inclusion - Canada

Monsieur, le ministre Chargé des Marocains Résidant à l'Étranger et des Affaires de la Migration, M. Birou,

Monsieur le président du Conseil national des droits de l'homme, Monsieur le chancelier,

Mesdames et messieurs les participants.

Au nom de la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion du Gouvernement du Québec, Mme Kathleen Weil, je vous remercie de l'invitation à participer à ce Forum annuel de l'Immigration qui nous a été adressée. Mme la ministre ne pouvait pas assister au Forum compte tenu de ses engagements, j'ai donc le privilège de la représenter et de vous transmettre ses salutations et ses amitiés.

Le Québec a développé une expertise reconnue en matière d'immigration, de francisation, d'intégration et de relations interculturelles.

Depuis près de 50 ans, notre Ministère, le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, effectue la sélection de personnes qui répondent le mieux aux besoins de la société québécoise. Il travaille aussi pour que ces personnes s'intègrent rapidement et avec succès à la société et au marché du travail, et surtout, pour que ces personnes, qui ont choisi le Québec

pour y vivre et y travailler, puissent contribuer à sa prospérité et participer pleinement, en français, à la vie collective.

Nos programmes et notre fonctionnement ont changé. Ils se sont adaptés, entre autres choses, aux exigences évolutives de la société québécoise et des nouvelles technologies de l'information et des communications.

Plus concrètement, depuis 2015, nous avons entrepris un vaste chantier visant à revoir en profondeur nos façons de faire en matière d'immigration, de participation et d'inclusion.

Mais avant d'entrer dans les détails des changements en cours, j'aimerais présenter le contexte dans lequel s'inscrivent les actions du Québec.

➔ L'immigration, un domaine de compétences partagées: le partage de responsabilités entre le Québec et le Canada

Deux événements importants ont déterminé l'action du Québec en matière d'immigration et d'intégration.

En 1990, le Québec se dotait d'une nouvelle politique en matière d'immigration et d'intégration, intitulée Au Québec pour bâtir ensemble.

Elle énonçait les grands principes à la base du Québec moderne, soit :

- une société dont le français est la langue publique commune;
- une société démocratique où la participation et la contribution de tous sont attendues et encouragées;
- une société pluraliste, ouverte aux multiples apports, dans les limites qu'impose le respect de ses valeurs démocratiques partagées.

Pendant 25 ans, la politique Au Québec pour bâtir ensemble a guidé nos actions en matière d'immigration et d'intégration.

Le deuxième événement marquant s'est produit l'année suivante, en 1991, avec la signature de l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et l'admission temporaire des aubains.

Grâce à cet Accord, le Québec dispose aujourd'hui d'une marge de manœuvre qui lui permet de :

- promouvoir l'immigration, informer et sélectionner des personnes aptes à participer pleinement à la société québécoise;
- contribuer, par l'immigration permanente et temporaire, à la vitalité du français et à la prospérité du Québec;
- veiller à la réunification familiale et participer aux efforts en matière de solidarité internationale et humanitaire;
- et mobiliser tous les acteurs de la société pour édifier ensemble des collectivités accueillantes et inclusives.

Le Québec est également maître d'œuvre des services d'accueil et de soutien à l'intégration linguistique, culturelle et économique qu'il offre aux nouveaux arrivants. Ces services respectent le caractère distinct du Québec.

L'immigration est donc un domaine de compétence partagée, entre le Québec et le Canada.

➔ L'élaboration des politiques publiques et la planification pluriannuelle de l'immigration : un exercice démocratique

L'Accord Canada-Québec a joué un rôle déterminant en donnant au Québec la capacité d'agir, d'élaborer ses propres politiques et programmes et de se doter d'un modèle d'intégration et de relations interculturelles qui lui est propre et qui reflète ses réalités.

Pour élaborer ces politiques et les mettre en œuvre, nous avons développé des façons de faire qui prennent la forme d'exercices démocratiques et transparents. La population est consultée, prenant ainsi une part active à l'élaboration des orientations et objectifs en matière d'immigration, de participation et d'inclusion.

Voici trois exemples qui illustrent l'engagement de la population dans le vaste chantier que nous menons présentement pour revoir en profondeur nos actions en matière d'immigration, de participation et d'inclusion.

1. La politique d'immigration

Pendant 25 ans, l'énoncé de la politique «Au Québec pour bâtir ensemble» a donc guidé nos actions en matière d'immigration et d'intégration.

De grands changements sont survenus depuis ce temps. Sur la scène internationale, la concurrence s'est accentuée entre les sociétés d'immigration, et de nouveaux pays se sont joints à la course aux talents.

La société québécoise s'est quant à elle diversifiée et ses besoins ont évolué. Une nouvelle lecture de la situation s'imposait.

En 2014, une série de consultations ont été menées auprès de différents acteurs de la société : les milieux des affaires, institutionnels, communautaires et gouvernementaux, des personnes expertes en matière d'immigration, d'intégration et de communication interculturelle, des intervenantes et intervenants auprès des personnes immigrantes, etc.

À la suite de l'élaboration de la nouvelle Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion, le gouvernement a lancé, en janvier 2015, une consultation publique. La consultation a été suivie d'un débat en commission parlementaire où des acteurs économiques et sociaux sont venus présenter leur mémoire.

Vers la fin de l'année, le gouvernement du Québec a adopté la nouvelle politique intitulée Ensemble, nous sommes le Québec, ainsi que la stratégie d'action qui l'accompagne. Cette dernière propose des mesures et des actions pour une période de cinq ans, 2016-2021. Le dévoilement public de la politique gouvernementale et de sa stratégie d'action s'est déroulé le 7 mars dernier.

La nouvelle politique vise à répondre aux défis actuels qui se posent à la société québécoise. En voici quelques-uns.

Le Québec évolue dans un environnement international de plus en plus compétitif pour attirer les talents stratégiques, en raison du déclin effectif ou appréhendé de la population en âge de travailler dans de nombreux pays de l'OCDE. Au Québec, nous estimons à 1,4 millions les postes qui sont à combler d'ici 2022, dont 18% le seront par l'immigration.

Face à cette situation, notre système de sélection actuel ne convient plus. Nous avons besoin d'un système flexible, rapide et adapté permettant une adéquation optimale entre la sélection et les besoins évolutifs du marché du travail, favorisant ainsi la contribution des personnes immigrantes au développement économique et à la vitalité du français au Québec;

La dernière décennie a aussi vu l'émergence de l'immigration temporaire. Nous devons tirer pleinement profit de la présence de ces travailleurs temporaires et de ces étudiants étrangers sur notre territoire et dans notre économie;

Nous devons aussi nous attaquer à des entraves et obstacles persistants à la capacité d'intégration des personnes immigrantes qui compromettent leur apport dynamique à la prospérité de la société québécoise.

2. La Loi sur l'immigration au Québec

Revoir nos actions en matière d'immigration, de participation et d'inclusion ne peut prendre forme que si la Loi sur l'immigration au Québec met les mécanismes nécessaires à notre disposition.

Adoptée en 1968, la Loi sur l'immigration au Québec a connu des modifications au cours des ans. Mais aujourd'hui, une révision en profondeur est devenue nécessaire pour permettre au Ministère de poursuivre et de compléter la mise en place du système d'immigration moderne et performant qui répond aux besoins du Québec.

Cette révision a fait l'objet d'un projet de loi qui a été soumis à une consultation en décembre 2015. Après un vote de principe, le projet de loi

a reçu un appui de principe unanime de tous les partis politiques présents à l'Assemblée nationale; il fait présentement l'objet d'une étude détaillée de chacun de ses articles en commission parlementaire.

Le projet de loi contient les éléments essentiels à la mise en place d'un système d'immigration concurrentiel et performant qui permettra au Québec de continuer d'être un véritable leader dans la course aux talents qui se déroule sur la scène internationale.

S'inspirant des meilleures pratiques internationales - notamment celles de la Nouvelle-Zélande, de l'Australie et du Canada -la nouvelle loi devrait permettre la mise en place d'un processus de sélection basé sur la Déclaration d'intérêt.

La sélection pourra se faire en continu et en temps réel, en phase avec les besoins en main-d'œuvre du marché du travail. Nous visons non seulement à attirer les meilleures candidatures au Québec, mais aussi à agir pour que ces personnes y participent pleinement, en français, et s'y établissent de façon durable.

Cette proposition a reçu un accueil très favorable auprès du public et des acteurs socio-économiques lors de la consultation qui s'est déroulée en janvier et février 2016.

3. La planification de l'immigration

Une nouvelle consultation publique se tiendra au courant de l'année 2016. Elle portera sur la prochaine planification pluriannuelle de l'immigration.

C'est une particularité du Québec de soumettre les planifications pluriannuelles de l'immigration à un exercice démocratique ouvert et transparent.

Une planification pluriannuelle permet de déterminer les orientations et d'établir le volume de l'immigration qui sera admise au Québec pour une période donnée. La plus récente consultation à cet égard s'est tenue en 2012.

La population, les organismes et les institutions ont l'occasion de s'exprimer et de se positionner sur les orientations présentées par le gouvernement concernant les niveaux et la composition de l'immigration des prochaines années. La consultation est suivie d'un débat en commission parlementaire où sont entendus les acteurs économiques et sociaux qui viennent présenter leur mémoire.

La nouveauté concernant la prochaine planification pluriannuelle est que ses orientations pourront s'appuyer sur la nouvelle Politique en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion.

Les consultations que nous organisons sur nos différentes actions en matière d'immigration, de participation et d'inclusion donnent lieu à des échanges très enrichissants, en plus de susciter l'adhésion de la population aux orientations.

Cet exercice démocratique est également une expression, une expression dynamique, de notre approche interculturelle dans la mesure où la participation et l'adhésion de la population aux orientations sont déterminantes dans le succès de nos politiques d'intégration.

➔ La pleine participation à la vie collective des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles : Un engagement partagé

Les grandes sociétés diversifiées comme le Québec, sont appelées à définir les assises de leur vie collective pour à la fois reconnaître et valoriser la diversité tout en renforçant les liens de confiance et de solidarité entre l'ensemble des citoyennes et citoyens.

Le Québec est reconnu comme une terre d'accueil et son approche en matière d'immigration et d'intégration, l'interculturalisme, s'est imposé au fil de son histoire.

L'engagement partagé est au cœur de l'interculturalisme.

D'une part, le processus d'intégration requiert de la part des personnes immigrantes un engagement fort et une volonté d'acquérir les connaissances nécessaires pour s'adapter à leur nouveau milieu de vie. Dans le contexte québécois, cela inclut notamment l'apprentissage et l'usage de la langue française ainsi que la compréhension et le respect des valeurs démocratiques partagées.

D'autre part, la société d'accueil, la société québécoise, s'engage à s'ouvrir à la diversité, à respecter les droits de la personne et à mettre en œuvre des moyens efficaces qui favorisent la participation et l'inclusion des personnes immigrantes.

Cet engagement n'est pas la responsabilité seule du gouvernement. Toute la société québécoise, tous ses acteurs sont interpellés par cette démarche de la « main tendue » envers les personnes immigrantes.

Surtout, cet engagement doit aller bien au-delà de l'expression de bons sentiments. C'est un engagement à agir notamment pour que les personnes nouvellement arrivées puissent trouver un emploi à la hauteur de leurs compétences. Les entreprises et les acteurs économiques ont un rôle majeur à jouer à cet égard.

Cette approche animait déjà l'esprit de la politique de1990. La nouvelle politique va encore plus loin, puisque la consultation qui s'est déroulée a permis de dégager un consensus clair visant à affirmer l'interculturalisme en tant que modèle québécois de vivre-ensemble en contexte pluraliste et démocratique.

Cette approche a permis à la société québécoise d'assurer sa continuité en tant que société distincte et francophone et de se développer en tant que société démocratique, une société fondée sur l'égalité et le respect des droits et libertés de la personne.

Conclusion

Les politiques en matière d'immigration ont un impact très important sur la société dans son ensemble et, en particulier sur la société civile. L'engagement de cette dernière dans leur élaboration et dans la définition de leurs orientations, est aussi un engagement à définir la vision du Québec de l'avenir.

La vision que propose la Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion, Ensemble, nous sommes le Québec, est la vision :

- d'un Québec francophone, inclusif et fier de sa diversité,
- un Québec qui aspire à une plus grande cohésion sociale par la participation de chacune et de chacun à la vie collective,
- un Québec qui conçoit l'immigration comme une richesse essentielle à son développement.

Merci de votre attention.

Allocution de Papa Omar Diatta Chancelier des Affaires Etrangères et Directeur adjoint de l'Assistance et de la Promotion des Sénégalais de l'Extérieur

Monsieur le Ministre,

Monsieur le Président du Conseil national,

Monsieur le Sous-Ministre Adjoint,

Mesdames et Messieurs les Experts, Professeurs et Éminents Conférenciers,

Depuis quelques temps, l'actualité régionale comme internationale ne cesse d'être envahie par des récits de drames résultant de tentatives malheureuses de migrer vers d'autres horizons à la recherche d'une vie meilleure. Il faut dire que, de tous temps, les êtres humains se sont déplacés sur la terre pour former les clans, les tribus, les coutumes, les cultures, les nations et les civilisations les plus sophistiquées, eu égard à la complexification croissante de la vie humaine.

Mais aujourd'hui, face à la crise qui frappe de plein fouet les pays en développement, c'est une tendance lourde vers la migration irrégulière qui se développe et s'amplifie. Par exemple, beaucoup de migrants sénégalais sont en situation irrégulière dans les différents pays de transit et de destination. Ils sont des centaines voire des milliers au Niger, en Libye et en Italie notamment.

Cette situation inquiétante constitue une source de grande préoccupation pour les autorités du pays. Une réponse appropriée et durable est plus

que nécessaire si l'on sait l'impact négatif que la migration irrégulière peut occasionner sur le développement du pays. Les statistiques relevées à partir de sources différentes mais complémentaires nous donnent une idée de l'ampleur du phénomène.

Monsieur le Ministre,

Dans le monde, on compte plus de deux cent trente deux (232) millions de migrants, la moitié est constituée d'illégaux. En Europe, plus de trois cent (300) milles immigrés illégaux y entrent chaque année. Par exemple en 2014, deux cent soixante seize (276) milles migrants irréguliers sont entrés dans l'Union européenne, soit, une hausse de 138% par rapport à l'année 2013.

En 2015, au courant du premier semestre, sont entrés en Europe près de 143 741 immigrés. La plupart de ces migrants irréguliers viennent principalement des pays en guerre ou en crise au Moyen Orient et en Afrique. Ils traversent la Méditerranée pour atteindre les rives de l'Europe.

Monsieur le Ministre,

Depuis vingt ans, traverser la Méditerranée constitue le périple le plus mortel pour les migrants irréguliers. Depuis le début de l'année 2015, l'Organisation Internationale des Migrants (OIM), a enregistré la mort de 4077 migrants irréguliers dans le monde, dont les trois quarts (3/4) soit 3072 en Méditerranée. Depuis l'an 2000 jusqu'à maintenant, plus de 22 000 migrants ont perdu la vie en Méditerranée.

Au total, au moins 40 000 migrants sont décédés dans le monde depuis l'an 2000 en tentant d'entrer en Europe, aux Etats Unis d'Amérique, en Australie ou dans d'autres pays.

Ces migrants s'exposent dangereusement aux tracasseries générées par la multiplication des rafles, à l'enrôlement forcé dans les groupes terroristes djihadistes, aux risques d'affrontements communautaires, d'obstruction à la libre circulation des personnes et des biens, de fragilisation de l'intégration

africaine mais aussi au périssement dans le désert. Cette situation très préoccupante, reflète le désastre sur les routes migratoires.

Monsieur le Ministre,

Pour servir de réponse structurelle et durable à la gestion des questions migratoires en particulier celles touchant la Diaspora sénégalaise et face à de telles drames, les autorités sénégalaises, en charge du secteur ont, dans une démarche inclusive et participative, associé tous les acteurs travaillant dans le domaine de la migration.

Des élus locaux, aux acteurs de la Société Civile en passant par les Organisations non gouvernementales, pour élaborer une politique en faveur des émigrés sénégalais.

1. Solutions nationales

Monsieur le Ministre,

L'émigration est un phénomène naturel. Mais elle doit être contrôlée et organisée. Autrement dit, elle doit se faire dans le respect des lois et règlements en vigueur. Aucun pays ne souhaite donc être envahi illégalement tout autant qu'il ne saurait encourager des départs ou sorties de son territoire sans respect de la législation en vigueur. Il est vrai que compte tenu des moyens limités de l'Etat, un contrôle total et plénier de ce phénomène ne peut être garanti en permanence à la sortie des frontières (terrestre, maritime ou aérienne) du pays.

En plus des instruments juridiques existants permettant le contrôle de la frontière, l'Etat sénégalais a, dans le cadre de sa coopération avec certains pays partenaires, renforcé les mesures de surveillance de ses frontières.

Cette approche légaliste et policière ne saurait, à elle seule, suffire à endiguer le phénomène de l'émigration irrégulière. Une sensibilisation de l'opinion est également développée.

Les réponses apportées aux questions relatives à la migration ne peuvent, cependant, se limiter aux mesures dissuasives et à la conscientisation des cibles concernées.

Une action de promotion socio-économique est ainsi envisagée. Autrement dit, sur le plan de l'accompagnement des initiatives de développement, des instruments de promotion économique tels que le Fonds d'Appui à l'Investissement des Sénégalais de l'Extérieur (FAISE), le Fonds Femmes Diaspora, le Fonds pour l'Emploi des Jeunes, le Fonds de Garantie pour l'Appui à l'Investissement des Sénégalais de l'Extérieur (FOGARISE), constituent des supports importants pour assurer l'emploi des jeunes et lutter efficacement contre l'émigration irrégulière.

De plus, les domaines agricoles communautaires, les fermes familiales « Natangué », mis en place à l'initiative du Ministère de l'Agriculture par l'intermédiaire de l'Agence Nationale d'Insertion et de Développement agricole (ANIDA), les fermes agricoles intégrées pour la réinsertion des émigrés (FAIRE) que tentent de développer la Direction Générale des Sénégalais de l'Extérieur (DGSE), représentent également des initiatives encourageantes à verser dans le panier des réponses positives à l'émigration irrégulière. La mise en œuvre de tels projets demande l'appui des Sénégalais de l'Extérieur, des potentiels candidats à l'émigration ainsi que des partenaires au développement du Sénégal.

Avec le Plan Sénégal Emergent et l'Acte III de la décentralisation, le rôle des collectivités locales dans la lutte contre l'émigration irrégulière est renforcé. Les projets que mettent en œuvre les élus locaux doivent aller dans le sens de donner l'emploi sur place aux ressortissants de leurs communes.

Une mutualisation étroite des moyens des différents acteurs de l'Etat est plus que nécessaire pour maximiser les chances de succès des solutions à apporter à la migration irrégulière, partant de la sensibilisation à la mise en œuvre des projets pour les migrants qui souhaitent revenir ou pour les potentiels candidats au départ, cibles privilégiées de la clandestinité. En

tout cas, c'est à cet exercice exaltant que s'emploie la DGSE : « **maximiser les avantages de la migration et minimiser ses impacts négatifs pour le pays et ses partenaires».**

Monsieur le Ministre,

Le tableau est assez sombre et les drames font florès cependant la migration ne saurait être réduit a ces tragédies. Elle est une plateforme d'échanges culturels, une occasion d'interagir avec des personnes de milieux divers et de partager des opinions et des points de vue. Elle offre aussi de nouvelles perspectives tant sur le plan intellectuel, professionnel que social.

L'exemple du couple sénégalo-marocain constitue une parfaite illustration des nombreuses possibilités qu'offrent la migration.

Merci de votre attention.

Séance 1 :
Société Civile œuvrant dans le domaine de l'immigration : Etats des lieux

Abdelhamid El Jamri
Membre du Comité des Nations Unies pour la Protection Internationale des Droits des Travailleurs Migrants et des membres de leur Famille, Genève (ONU)

Rôle de la Société Civile dans l'examen des rapports périodiques des Etats parties

Monsieur le Ministre,

Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,

Monsieur le Président du CNDH,

Mesdames et Messieurs,

Chers Amis,

Je vous remercie de m'avoir invité à participer à ce Forum Annuel de l'Immigration et c'est avec un immense plaisir que je suis avec vous aujourd'hui.

Comme vous le savez, le système des droits de l'homme des Nations Unies, et pour simplifier, est basé sur trois composantes :

- Le Conseil des droits de l'Homme (CDH) ;
- Les procédures spéciales (PS) ;
- Et les Organes de traités (OT).

Chaque composante a sa méthode de travail pour le suivi des droits de l'homme dans les différents Etats.

Le CDH est composé de représentants des Etats. Ce qui veut dire que les Etats en examen lors d'une session sont examinés par d'autres Etats. Par leurs pairs. Au stade des recommandations, l'Etat en examen, a la possibilité de discuter l'acceptation ou non de certaines d'entres elles.

Les PS sont mises en place par le CDH selon des thèmes qui concernent l'accès aux droits des citoyens du monde. Certaines procédures spéciales concernent des pays ou des territoires qui vivent des difficultés.

Les membres du CDH, ainsi que les PS ou Rapporteurs Spéciaux, tiennent compte des rapports ou rapports parallèles qui émanent de la Société Civile et des Institutions Nationales des Droits de l'Homme.

Avant de vous parler des OT, je voudrais d'abord vous quelques précisions Onusiennes sur la Société Civile.

Une Société Civile libre :

La SC est définit comme des individus ou des groupes "qui s'investissent volontairement –sous forme d'actions et de participations publiques- dans des intérêts, des objectifs ou des valeurs partagés qui sont compatibles avec les buts des Nations Unies : le maintien de la paix et de la sécurité, la réalisation du développement, et la promotion et le respect des droits de l'homme."[1]

«Une société civile libre et indépendante est le fondement d'une gouvernance saine et réactive aux niveaux local, national et mondial»[2].

Les Etats ont l'obligation de créer les conditions – économiques, politiques, sociales, culturelles, juridiques – qui soutiennent activement les

1- Le Champs d'action de la Société civile et le système des droits de l'homme des Nations Unies

2- Ban Ki-moon, Secrétaire général des Nations Unies, message vidéo adressé à la vingt-cinquième session du Conseil des droits de l'homme, mars 2014

compétences et les capacités dont disposent les personnes, individuellement ou associées à d'autres, pour s'investir dans des activités civiques.[3]

Les principes des droits de l'homme qui encadrent les liens entre les autorités publiques et les acteurs de la société civile sont : [4]

- **Participation** – Le rôle de la société civile est reconnu et les acteurs de la société civile sont libres d'agir indépendamment et de défendre des positions différentes de celles des autorités publiques.
- **Non-discrimination** – Tous les acteurs de la société civile se voient offrir les moyens de participer à la vie publique sans discrimination d'aucune sorte.
- **Dignité** – Les autorités publiques et les acteurs de la société civile partagent le même objectif visant à améliorer la vie des gens, tout en jouant des rôles différents. Dans les liens établis, le respect mutuel est un élément fondamental.
- **Transparence et responsabilité** – Agir dans l'intérêt public exige des fonctionnaires qu'ils soient ouverts, responsables, clairs, transparents et qu'ils rendent des comptes. Cela exige également que les acteurs de la société civile soient transparents et en mesure de rendre des comptes les uns vis-à-vis des autres et vis-à-vis du public.

Rôle de la SC dans le travail des OT et du CDH :

La SC joue un rôle important dans le travail des Organes de traités et du CDH. Certains OT ont vu se constituer des plateformes d'ONG pour les accompagner dans leur mécanisme d'examen.

3- Guide pratique pour la SC

4- Guide pratique pour la SC

Rappel du cycle des mécanismes :

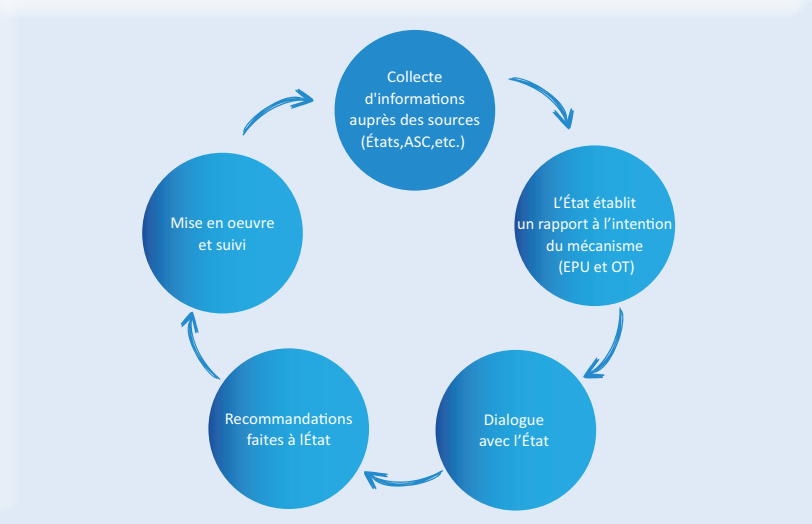

La Société Civile contribue à la mise en œuvre de toutes les étapes du mécanisme d'examen :

1. Elle contribue à la collecte des informations et données ;
2. Il est recommandé aux Etats de faire participer la SC à l'élaboration des rapports périodiques ;
3. Les OT accueillent la SC avant le dialogue interactif avec les Etats en vue de recueillir leurs observations et recommandations ;
4. La SC contribue au suivi des recommandations faites aux Etats :

Résumé des étapes du suivi

Ces rôles son joués de façon différenciée par la société civile, selon, le pays et/ou la thématique. Dans certains Etats, la SC est très active et contribue régulièrement au travail du système des Nations Unies. Par contre, dans d'autres Etats, elle l'est moins ou même parfois, sa contribution est inexistante.

La contribution de la SC est très importante pour le système onusien des Droits de l'Homme. Elle permet aux OT, au CDH et PS, de faire des recommandations plus objectives et plus pertinentes.

Le Haut Commissariat aux Droits de l'Homme met en place, dans différentes régions, des dispositifs de renforcement des capacités des acteurs de la SC, en vue d'une meilleure contribution dans les différents mécanismes de protection des droits de l'homme.

La SC au Maroc :

La SC est reconnue depuis des décennies comme développée et dynamique, notamment au niveau de la défense des droits de l'homme et au niveau du plaidoyer.

Sur la question migratoire, on peut constater que la SC marocaine ne connait pas le même dynamisme.

Au niveau interne, le fait d'accueillir des migrants au Maroc est encore nouveau. Il est nouveau pour la société civile, nouveau pour la population, nouveau pour les politiques publiques… les ONG qui œuvrent dans ce domaine ne sont pas nombreuses et les thématiques concernant tous les droits migrants ne sont pas encore couvertes.

Au niveau externe, dans les pays d'accueil des marocains du monde, d'une part, on assiste à une recule des associations de défense des droits et d'accès aux droits. Il n'y plus d'associations nationales des marocains dans les principaux pays d'accueil, notamment en Europe. D'autre part, les association de développement se sont développées et contribuent de façon efficace à la réalisation de projet de développement dans certaines régions du Maroc.

Lors de l'examen du Rapport Initial que mon pays a présenté au Comité UN sur les droits migrants, ce dernier a reçu cinq rapports parallèles de la SC. Emanant de Trois ONG marocaines (de droit marocain) et de 2 ONG internationales :

1. Association des chercheurs en migration et développement;
2. Association Marocaine des Droits Humains;
3. Groupe antiraciste d'accompagnement et de défense des étrangers et migrants – GADEM;
4. Joint Action for those Forced to Emigrate (JAFEM);
5. Médecins sans Frontières.

La contribution de la SC aux travaux du Comité a permis à ce dernier, d'avoir un ensemble d'informations et d'analyses sur la politique migratoire marocaine. Ce qui lui a permis de féliciter le Maroc pour les efforts qu'il fait en matière de la mise en œuvre de la Convention de 1990 et bien sur l'inviter et l'encourager à relever les défis nécessaires en vue d'une meilleure implémentation de la Convention et notamment, sa promotion au niveau régional et dans les pays d'accueil des marocains du monde.

Merci pour votre attention.

Abdelhamid Jamour et Meryem Ouabi
Observatoire Régional des Migrations Espaces et Sociétés, ORMES (Maroc)

Présentation des résultats de l'enquête effectuée par l'ORMES sur les associations œuvrant dans le domaine de l'immigration au Maroc

Contexte de l'étude

- La migration : phénomène mondiale qui suscite l'intérêt des institutions gouvernementales et les associations de la société civile ;
- Le Maroc tend à devenir un pays d'immigration ;
- En 2005, le CCDH note que la société civile est peu active dans le domaine de la migration ;
- Actuellement, la migration dans le paysage associatif prend un nouvel élan ;
- Intérêt :

→ Sujet innovant ;

→ Les associations s'essaiment désormais sur tout le territoire marocain ;

→ Maillon fort pour atteindre les objectifs de la politique d'immigration et d'asile dans une démarche de concertation.

Méthodologie

- Une recherche de documentation ;
- Entretien direct ;

- Présence dans des colloques;
- Utilisation 'TIC' : entretien téléphonique, échange d'email, réseaux sociaux ;
- Réalisation des cartes.

Nom de l'organisme
Type de l'organisme
Date de création/ de reconnaissance
Coordonnées
Responsable
Site web
Objectifs
Activités principales
Partenaires

Faciliter la lecture du guide : classification par type et par ordre alphabétique

- Les organismes internationaux et intergouvernementaux ;
- Les centres et les structures de recherche en matière de migration ;
- Les organismes qui œuvrent dans le domaine de l'immigration ;
- Les associations qui s'intéressent à l'immigration par intermittence/ liste des associations partenaires du ministère.

N.B: liste des associations/organismes n'est pas exhaustive.
Contraintes: absence de réponse de quelques responsables d'associations.

Les organismes internationaux et intergouvernementaux

OIM	RABAT	2001 et mission depuis 2007
UNHCR	RABAT	1965

Les structures et les laboratoires de recherches en matière des migrations

- Début des années 1990.
- Étude scientifique des phénomènes migratoires : enquêtes, publications, rencontres et conférences … etc.
- Douze structures :

CEMMM	1990	Oujda
CJB	1991	Rabat
AMERM	1994	Rabat
ORMES	1996	Agadir
CERMDH	1997	Settat
CUDM	2000	Rabat
LEMASE	2005	Agadir
CNS	2006	Fes
ACMD	2011	Agadir
AMI	2011	Rabat
GERMT	2014	Meknes
CHARIF IDRISSI	2015	Agadir

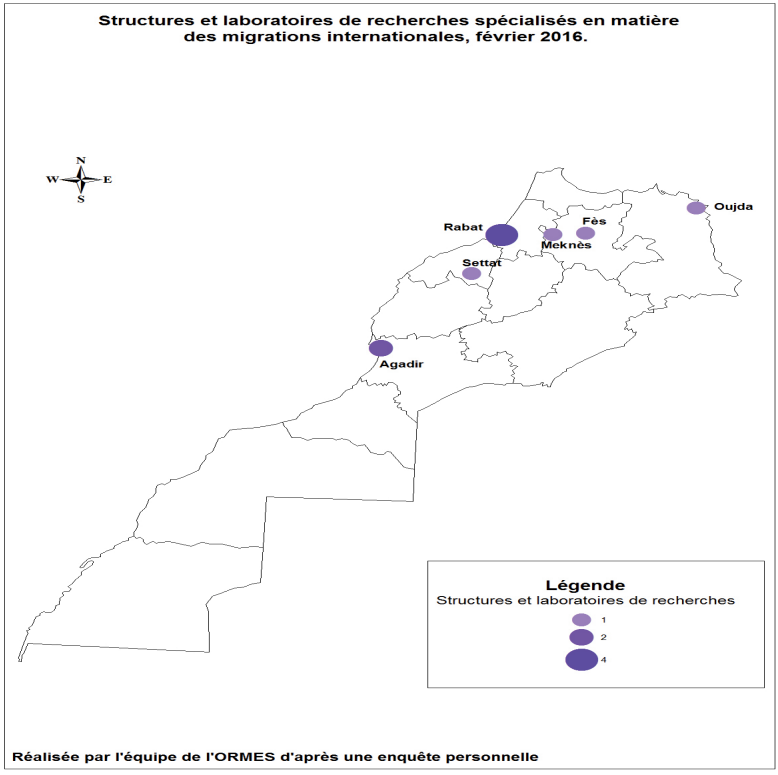

Les associations œuvrant dans le domaine de l'immigration

- Longtemps considéré comme un pays d'émigration;
- le Maroc, et depuis 1990, tend à devenir un pays de transit et d'immigration ;
- Prise de conscience de la situation des immigrés depuis les événements de Ceuta et Mellilia 2005.

ARSEREM	1961	Rabat
CESAM	1981	Rabat et autres
FOO	1994	Rabat
ASEET	1998	Tatouan
PATERAS DEL VIDA	1999	Larache
ASTICUDE	1999	Nador
AFVIC	2001	Khouribga
ASEM	2004	Rabat
ASHMD	2005	Laayoune
GADEM	2006	Rabat
ACM	2006	Rabat
ADESCAM	2006	Rabat
ASMD	2007	Laayoune
ARMID	2009	Tanger
réseau syndical euro-méditerranéen et subsaharien sur la migration	2009	Casablanca
ALECMA	2011	Rabat
CCSM	2011	Rabat
CETASSO	2012	Oujda
ODT- TI	2012	Rabat
AFRIKAYNA	2013	Casablanca
FASED	2013	Casablanca
AS'PRIM	2013	Rabat
V S F	2014	Tanger

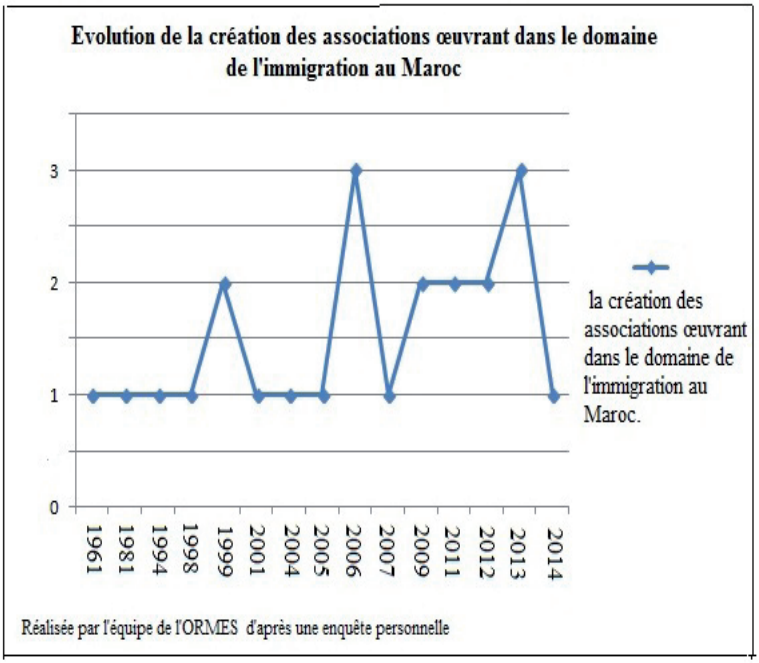
Evolution de la création des associations œuvrant dans le domaine de l'immigration au Maroc
3
2
1
0
1961
1981
1994
1998
1999
2001
2004
2005
2006
2007
2009
2011
2012
2013
2014
la création des associations œuvrant dans le domaine de l'immigration au Maroc.
Réalisée par l'équipe de l'ORMES d'après une enquête personnelle

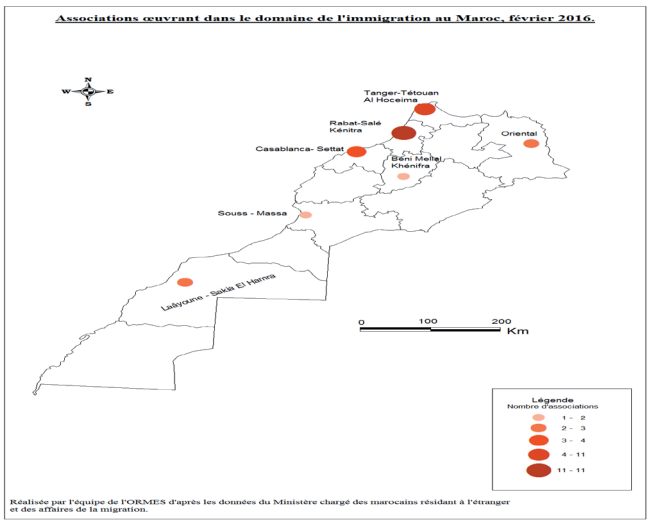
Associations œuvrant dans le domaine de l'immigration au Maroc, février 2016.
Tanger-Tétouan Al Hoceima
Rabat-Salé Kénitra
Oriental
Casablanca- Settat
Béni Mellal Khénifra
Souss - Massa
Laâyoune - Sakia El Hamra
0
100
200
Km
Légende
Nombre d'associations
1 - 2
2 - 3
3 - 4
4 - 11
11 - 11
Réalisée par l'équipe de l'ORMES d'après les données du Ministère chargé des marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration.

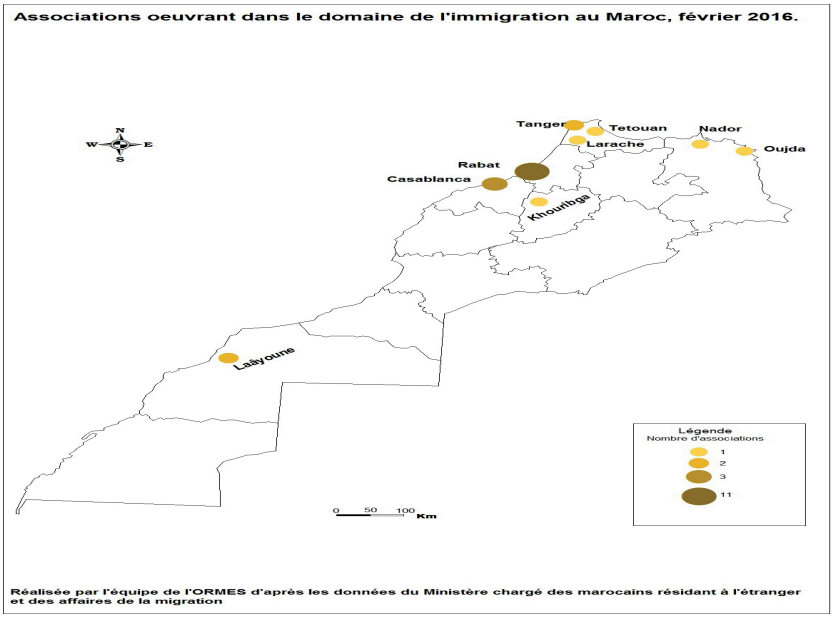

Les associations généralistes

- Des associations œuvrant dans des champs divers (santé, droit de l'Homme, éducation, développement … etc);
- Elles ont intégré la question de la migration dans leurs plans d'action ;
- Pour encourager l'action de la société civile : partenariat conclu entre le Ministère CMREAM et 74 associations ;
- Associations non partenaires.

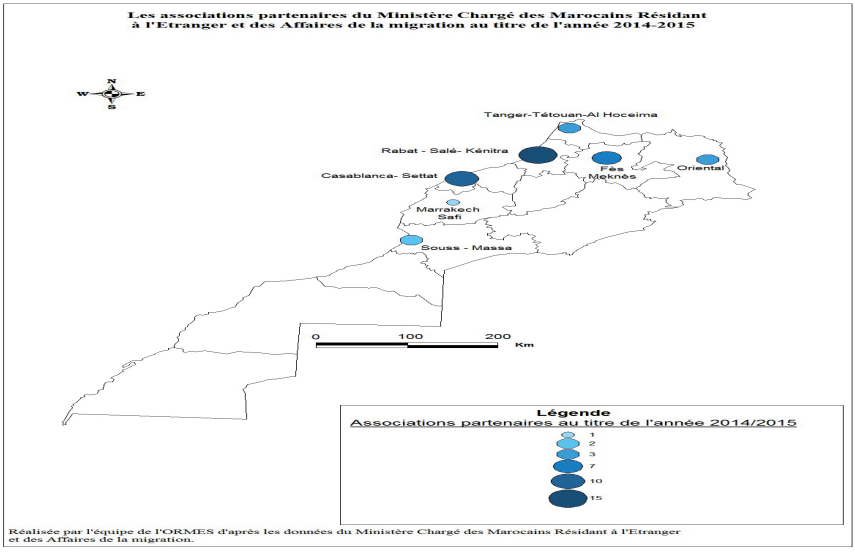

Conclusion

- les questions d'immigration suscitent un vif intérêt auprès de la société civile marocaine;
- Des associations des marocains militants pour les droits de l'Homme et l'intégration des immigrés ;
- Le nombre des associations formées par les immigrés est relativement réduit; des associations locales ;
- Notre travail ne prétend pas l'analyse de l'action des associations dans le domaine de la migration ; une étude de fond reste souhaitable afin de le compléter.

Hicham Rachidi
Secrétaire Général du Groupe Antiraciste d'Accompagnement et de Défense des Étrangers et Migrants, GADEM (Maroc)

Chronologie de l'action de la Société civile marocaine pour les droits des migrants depuis 2003

Introduction :

Faire la chronologie d'une décennie d'action associative dans le domaine des droits des migrants n'est jamais chose aisée. La présentation se base essentiellement sur le vécu de l'auteur, donc forcément subjective et très probablement loin d'être exhaustive.

Dans le domaine des droits des migrants au Maroc, il y a eu, a mon sens, deux interventions décisives :

La première est celle des organisations caritatives et religieuses, qui les premières ont accompagné une partie de leurs coreligionnaires en transit au Maroc, je ne pourrais laisser cette occasion passer, sans citer deux personnalités de premier plan dans le travail de soutien, de compassion et de solidarité active avec les personnes en mobilité, notamment dans la région de l'oriental. Il s'agit du défunt JOSPEPH LEPINE qui officia depuis les années 60 dans l'église Saint François de CASABLANCA et ensuite dans l'église d'OUJDA. Père LEPINE travaillait en étroite collaboration avec le tissu associatif de l'oriental et ce n'est pas son intermédiaire que nous avions rencontré feu J LAARAJ (association Montada ARRIHAB) et Si

Najib EL BACHIRI (association Hommes et environnement) ainsi que Mr H BARAKA (ABCDS). Des acteurs associatifs de premier plan qui ont marqué de leur emprunt le tissu associatif de solidarité avec les Trans-migrants.

Il y'a également les précurseurs qui ont agi avec une régularité remarquable, notamment au niveau de la recherche et de la production du savoir autour des questions migratoires :

L'AMERM fondée en février 1994 à Rabat par un groupe d'enseignants chercheurs venant de différents horizons de connaissance et de formation.

L'AMERM est membre de plusieurs dynamiques internationales et nationales, notamment du Réseau marocain euro-méditerranéen des O.N.G qui s'occupe entre autre des questions de l'immigration Marocaine.

Créée en 1994, la Fondation Orient-Occident s'efforce d'offrir une structure pour la promotion des cultures d'ici et d'ailleurs, et l'ouverture de son conseil d'administration à des personnalités de pays différents, la Fondation a mis en place un espace d'accueil des réfugiés et demandeurs d'asile (de jour) et des programmes de formation, d'enseignement et d'accompagnement des refugiés, demandeurs d'asile et migrants et entend renouer le dialogue et contribuer à la compréhension entre les civilisations.

La section de Rabat de l'ALCS a été créée en 1990 pour répondre au besoin de couvrir la région de Rabat Salé Zemmour Zaer. L'ALCS intègre les migrants car les conditions précaires dans lesquelles ils vivent les exposent aux problèmes de santé. Elle est avec Caritas et MDM France à l'origine d'un collectif créé en 2005 dans un premier temps à Rabat (voir historique de la plateforme protection, plus bas).

Citons également L'observatoire régional migration, espaces et société (ORMES) en 1991, la Plateforme Euro-marocaine migration, développement, citoyenneté et démocratie qui regroupe en son sein : IDD (France), le Centre Euro-méditerranéen Migration et Développement

EMCEMO (Pays-Bas) et l'association de coopération et développement en Afrique du Nord - CODENAF (Espagne) et l'association Migrations et Développement. L'apport de ces associations de l'émigration a été fondamental dans les mobilisations pour le respect des droits des migrants au Maroc.

Les prémices de la plateforme migrants au Maroc :

C'est en décembre 2003 que dans l'enceinte de l'église évangélique de CASABLANCA, s'est tenu une importante rencontre d'échanges et de coordination entre des acteurs nationaux et internationaux œuvrant dans les domaines suivants :

- Protection et de la promotion des droits Humains (AMDH, OMDH et leurs activistes dans les régions de l'oriental et du Nord);
- Recherche (Professeur M.Khachani président de l'AMERM à l'époque ainsi que professeur M.Lehlou et professeur A.Belguendouz) ;
- Les organisations œcuméniques (Caritas, EEAM);
- Des organisations locales (AFVIC Khouribga, Alter Forum Laayoune et Essmara, Homme et Environnement Berkane, ARMID & Chabaka Tanger, Pateras de la Vida, Larache);
- Des acteurs internationaux tel que MSF qui ont participé en tant qu'observateurs, l'ATMF (Youssef Haji et Ali El Baz) et la CIMADE qui avait lancé l'invitation pour cette première rencontre.

Le début d'un travail en réseau

Suite à cette première rencontre inter-acteurs, l'idée d'une mise en synergie des efforts de solidarité et de protection des migrants est née. En Mars 2004, les associations citées plus haut se sont dotées d'une charte de principes et une coordination opérationnelle a été mise en place (confiée à l'AFVIC en la personne de Mr H.RACHIDI). Les premières actions concertées de terrain ont commencé avec plusieurs visites dans les forêts

(aides humanitaires), l'accélération du rythme des rencontres d'échange et de concertation et les premières actions de plaidoyer pour dénoncer les violences contre les migrants.

En 2005, l'AFVIC et la CIMADE ont amorcé le projet « Appui au programme de formation des acteurs de la société civile marocaine pour la protection des réfugiés et des demandeurs d'asile » co-financé par le HCR et la CIMADE. Ce projet avait comme objectif de former les acteurs associatifs intervenant ou désireux d'intervenir dans la problématique des demandeurs d'asile au Maroc. Au final, 76 personnes ont bénéficié, en totalité ou en partie, du programme de formation Asilmaroc. 59 étaient membres d'associations dont 34 venant d'associations membres de la Plate-forme migrants qui s'était élargie entre-temps et 6 représentaient des associations de migrants et réfugiés subsahariens. 17 personnes ont participé à titre individuel dont 9 en tant qu'étudiants, chercheurs ou universitaires impliqués ou intéressés à s'impliquer sur les questions de la migration et de l'asile.

Les premières organisations de migrants et de réfugiés :

En Avril 2005, Mr Emmanuel Mbolela et plusieurs demandeurs d'asile et refugiés au Maroc, créent l'Association des Réfugiés Congolais au Maroc (ARCOM), une structure informel certes mais engagée et ayant démontré une véritable force de mobilisation au sein de la communauté Congolais (des sit-in devant le siège du HCR à Rabat, revendication de la libération des refugiés arrêtés par les autorités, lutte pour les droits et l'accès aux services…ETC).

Le Conseil des Migrants Subsahariens au Maroc est né suite aux évènements tragiques de Ceuta et Melilla en septembre 2005. Plusieurs de ses leaders ont participé activement à la formation asil'maroc citée plus haut (Placide Nzeza, Fiston Massamba…etc).

Refugiés sans frontières animée par Mr Louis d'Or.

La Confédération des étudiants subsahariens au Maroc - CESAM, organisation faitière à contribué activement dans l'incitation des étudiants pour prendre en charge des migrant-es en situation de vulnérabilité. Mr M.BAH président de cette confédération (2005), deviendra par la suite membre fondateur et secrétaire général du GADEM.

La rencontre avec le réseau MIGREUROP et les travaux préparatoires de la conférence Euro-Africaine migration, droits fondamentaux et liberté de circulation :

L'idée de cette réunion du 1er avril 2006 avait été adoptée lors du Conseil d'administration élargi de Migreurop du 11 février 2006. Des membres de MIGREUROP ont participé aux travaux de l'université ouverte : Migrations, liberté de circulation et développement (27 au jeudi 30 mars 2006). Cette université ouverte était organisée par le professeur M.Lahlou et J.Valluy). Sur proposition des membres du réseau, Mr S.TBEL de l'Association marocaine des Droits de l'Homme (AMDH), s'est chargé de la convocation et de l'organisation de cette réunion.

Les associations présentes :

GISTI (France), AMDH, AFVIC, Association Homme et Environnement, AMERM, Plateforme EUROMED, Réseau euro-méditerranéen des Droits de l'Homme, CARITAS, ATTAC Maroc et ATTAC Rabat, Alter Forum, Chabaka, Conseil des Migrants subsahariens au Maroc, CEI, Médecins du Monde, CIMADE, Enfants du monde-Droits de l'Homme (France), CIRÉ (Belgique), APDHA (Espagne), Espace associatif, ARCOM, CESAM, CETASSO, CRM, ATMF (France), et des universitaires français et marocains (J.Valluy, M. ALIOUA, M. LAHLOU, A.BELGUENDOUZ, A.MORICE) L'auteur de cette communication y était présent à titre individuel car ayant quitté l'AFVIC fin 2005.

En 2005, l'Espagne accorde la priorité à la nécessité de lier la politique migratoire à l'action extérieure, notamment en faisant référence à l'Afrique

de l'Ouest. D'autres pays communautaires et l'Union Européenne œuvrent dans la même ligne d'idée. C'est dans ce sens qu'il convient de comprendre la proposition conjointe de l'Espagne, de la France et du Maroc d'organiser une Conférence ministérielle euro-africaine sur la Migration et le développement. La Conférence de Rabat, devait se tenir en juillet 2006, et réunir les pays d'origine, de transit et de destination migratoire d'Europe, du Maghreb et d'Afrique centrale et de l'Ouest. Discutée lors de la réunion inter-associative, les participants se sont mis d'accords pour entamer les préparations pour un sommet parallèle des organisations de la société civile Euro-Africaine.

Le manifeste euro-Africain (30 juin et 1er juillet 2006 à Rabat) :

180 personnes membres des 80 organisations présentes ou universitaires travaillant sur cette thématique, issues de 20 pays d'Afrique et d'Europe avaient pris part à cette conférence qui a permis de proposer des pistes alternatives aux politiques de fermeture des frontières, de répression et d'externalisation du contrôle des flux migratoire.

Se sont confrontés pour la première fois, la vision et l'approche des différentes composantes présentes (associations de défense des droits de l'homme, d'assistance aux migrants, de développement, d'aide humanitaire, de solidarité ainsi que les associations de migrants et réfugiés) au Nord comme au Sud. Ainsi, à l'issue de la rencontre, les participants ont adopté un Manifeste euroafricain sur les migrations, les droits fondamentaux et la liberté de circulation et assuré la mise en place d'un comité de suivi euroafricain dont la coordination est assurée par l'Association marocaine des droits humains (AMDH).

Les acteurs civils se sont accordés sur les revendications suivantes (non exausthif) :

- La refondation des politiques migratoires sur la base du respect des droits humains, d'une réelle égalité des droits des personnes vivant sur

un même territoire et, dans l'immédiat, de la régularisation de tous les migrants sans papiers ;

- la dépénalisation du délit de séjour irrégulier et de l'aide aux personnes contraintes à ce type de séjour ;
- l'abolition de toutes les mesures faisant obstacle aux possibilités de regroupement familial ;
- l'application complète et sincère de tous les instruments de protection internationale afin de ne pas réduire le droit d'asile à une simple fiction ;
- la ratification de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs famille, son intégration dans les lois nationales, la ratification des conventions de l'Organisation Internationale du Travail, et notamment les conventions 143 et 97 ainsi que leur mise en œuvre ;
- que toute négociation euro-africaine repose sur le principe d'égalité des interlocuteurs et que les dirigeants africains, qui ont si peu défendu les intérêts de leurs populations, assument pleinement leurs responsabilités, tout particulièrement en remettant en cause les accords de partenariat euro-africains.

Un comité de suivi fut mis en place dont le noyau dur fut formé par les organisations de migrants, réfugiés et demandeurs d'asile ainsi que des organisations œuvrant au Maroc. La coordination est assurée par l'AMDH

Le mainsteaming du mouvement alternatif et la dynamique des forums sociaux

Une participation remarquable que celle des organisations de migrants, réfugiés et DA au forum social Maghrébin, les travaux des différents forums 2006, 2008, 2011…au Maroc (Bouznika, El Jadida, Oujda), en Tunisie. Les dynamiques alternatives se sont imprégnées des revendications des per-

sonnes en migration. Il faut dire qu'à chaque fois les migrants pouvaient compter sur l'appui de leurs camarades issues de la dynamique migratoire Maghrébine en Europe (ATMF, IDD, EMECMO,..) avec bien entendu l'appui du FMAS et du GADEM (crée en décembre 2006).

Des associations de migrants se sont constituées et ont participé activement à la dynamique du FS :

- AFSIM (Association des femmes subsahariennes immigrantes au Maroc);
- ADESCAM (Association de développement et de sensibilisation des migrants camerounais au Maghreb);
- COFESVIM (Comité des femmes et enfants subsahariens victimes de l'immigration);
- Collectif des Réfugiés;
- RRIM (Rassemblement des réfugiés ivoiriens au Maroc).

Plus tard ce sont les organisations suivantes qui voient le jour (non exaus-thif) :

- Alecma;
- Collectif des Communautés Subsahariennes au Maroc;
- La Voix des Femmes Migrantes au Maroc;
- CETASO;
- FASED.

Plusieurs communautés se sont également organisés (Sénégal, Cameroun, Guinée, Mali…).

Des rapports d'observation autour du respect par le Maroc de ses obligations nationales et internationales, ont été élaborés de manière concertée (fondation Driss Benzekri, collectif associatif coordonné par le Gadem, rapports d'observation CMSM, CCSM, ALECMA, ODT-I…).

L'ODT-I s'est créée comme premier syndicat intégrant en son sein les travailleurs migrants. Un grand travail de mobilisation et de visibilité des droits des migrants a été effectué grâce à cette organisation, qui contribue également a faire émerger un leadership qualifié au sein des travailleurs migrants.

Plusieurs dynamique locale ce sont structurées et travaillent en réseau, notamment à :

- Tanger : Grupo Alianza contra el racismo y la xenofobia, Al Khaima, ARMID, Caminando Frontéras, TAM (Caritas);
- Nador : ASTICUDE, AMDH-Nador;
- Oujda : ABCDS, OMDH, Université de Oujda (professeur AMARTI);
- Fés : ALCI.

La plateforme protection comme espace d'échange et de concertation :

La Plateforme protection des femmes et des enfants migrants, initiée en avril 2009 compte parmi ses membres : Caritas, Fondation Orient Occident, CEI, GADEM, CISS, Tdh, MSF, ALCS. Voici ses objectifs :

- coordonner les actions des membres pour améliorer la prise en charge, le suivi et l'accompagnement médical, psychosocial et judiciaire des migrants;
- identifier, renforcer et soutenir des initiatives et des mécanismes de recours existants au Maroc afin de créer une dynamique locale pour assurer la durabilité des activités de la plateforme ;
- organiser des activités de sensibilisation auprès de la société civile et faire du plaidoyer auprès des autorités marocaines pour le respect des droits des migrants.;
- développer une expertise dans les domaines spécifiques liés à la protection des migrants au Maroc.

Des changements se sont opérés tant au niveau du fonctionnement, qu'au niveau des membres :

- AMANE (2010);
- Allianza por la solidaridad (2014);
- MDM Belgique (2014);
- Droit & justice (2014).

Selon les règles de fonctionnement de la PF, des structures non membres peuvent participer aux réunions de la Plateforme :

- Les services publics marocains (santé, éducation, intérieur, justice, etc.) ;
- Les services d'ambassades (attaché de coopération, consulat, etc.);
- Les organes de coopération internationale (AECID, DDC, etc.) ;
- Les organisations internationales (OIM, etc.) ;
- Les agences des nations unies (UNHCR, UNICEF, UNFPA, etc.) ;
- Les universités marocaines ou étrangères.

Le GADEM a demandé en 2015 un statut de membre observateur, cette demande intervient suite à l'initiative de formalisation et de restructuration de la PF.

Papiers pour Tous :

13 décembre 2013 sont réunis au club des avocats les organisations suivantes :

ODT-Travailleurs Immigrés, Conseil des Migrants Subsahariens au Maroc, Alecma, Collectif des Communautés Subsahariennes au Maroc, la Voix des Femmes Migrantes au Maroc, Association Al Khaima, Caminando Fronteras, Forum Asile Migration, IDD - Plateforme Euro-Marocaine Migration, Développement, Citoyenneté et Démocratie, Caritas Maroc, Gadem, Fased Mission Maranatha, N'aôura, SOS Migrants et le chercheur A.BELGUENDOUZ [professeur].

Et décident :

De collaborer dans un cadre solidaire et pluriel afin de promouvoir la régularisation de tous les migrants sur la seule base de l'expression de leur volonté, nonobstant toute limitation pouvant être induite par l'application des critères annoncés par le gouvernement Marocain.

Plusieurs associations locales ont participé aux travaux des commissions locale de régularisation (bureaux des étrangers) et ont contribué a défendre certains dossiers malgré les difficultés imposées par la circulaire de régularisation (voir rapport FIDH/GADEM).

Les tendances actuelles :

- Tendance à la mise en commun entre organisations de migrants et de réfugiés (CNDH et organisations de plaidoyer);
- Tendance à la montée en puissance de nouveaux acteurs (OSC généralistes partenaires des différents Ministères) ;
- Tendance à l'apparition de nouveaux opérateurs internationaux (opportunités de financements);
- Tendance à l'implication dynamique du monde de la recherche et des universités, notamment Sud/Sud (fond fiduciaire de l'UE et mobilisation des agences de développement de certains Etats membres de l'UE).

Séance 2 :
Société Civile et Pouvoirs publics : Quelles formes de partenariats ?

Natalia Banulescu-Bogdan
Assistant Director, International Program,
Migration Policy Institute, Washington (USA)

Partenariat avec la Société Civile: Les Principes d'Engagement

A. Introduction

Il est bien connu que les partenariats de l'Etat avec la société civile insufflent au débat politique de nouvelles perspectives ainsi qu'une connaissance concrète des besoins et des attentes des migrants.

Cependant, au cours de l'histoire les organisations de la société civile ne se sont vues offrir qu'un rôle limité dans le débat politique et, quand elles ont été consultées, elles ont été (très) rarement en mesure d'influencer les politiques de façon significative.

Pourquoi est-cela? Et, que peut-on faire pour renforcer le partenariat entre le gouvernement et la société civile?

Ma présentation s'appuie sur l'analyse de l'expérience d'engagement de l'Union Européenne avec la société civile des pays riverains au sud de la Méditerranée, je vais examiner les leçons qui peuvent être tirées des erreurs qui ont été commises par le passé, et suggérer des possibilités d'aller au-delà de cet engagement « pro forma », qui est une cause de frustration de tous les deux côtés.

Je vais commencer par présenter les avantages de l'engagement, ainsi que les barrières qui s'y opposent, avant de parler des formes différentes de partenariats. Je vais conclure en énumérant six principes pour renforcer l'engagement entre la société civile et les acteurs gouvernementaux.

B. Un court résumé des avantages de l'engagement

Comme nous le savons déjà: la société civile joue un rôle fondamental de liaison entre les Gouvernements et les communautés qu'elle représente, auxquels les Gouvernements n'auraient pas accès autrement.

Ces partenariats ont au moins quatre avantages :

- **Ils créent un pont entre l'Etat et la société:** Ce lien permet la diffusion de l'information dans les deux sens entre l'Etat et des portions marginalisées de la population, qui autrement ne pourraient pas être représentées directement dans les décisions politiques.
- **Ils mettent l'accent sur des politiques fondées sur les droits**
- **En étant en dehors du gouvernement,** les OSC revêtent un rôle important de « surveillance » qui permet de tenir le gouvernement pour responsable de ses actions.
- Prendre en compte la voix de la société civile dans les décisions politiques peut **accroitre la crédibilité des actions gouvernementales**.

Mais si les avantages peuvent apparaitre clairs, il n'en est pas autant de la manière de parvenir à des partenariats solides et constructifs.

Le défi reste d'identifier une manière d'aller au-delà de consultations purement formelles qui ne font que remplir une case en mettant en scène une participation de la société civile, par ailleurs privé de significat.

Les interactions entre l'Etat et la société civile, qu'elles soient formelles ou informelles, devraient apporter des bienfaits aux deux groupes d'acteurs tels à justifier l'investissement de temps et ressources par ailleurs limités.

C. Les obstacles à l'engagement

Pourquoi, donc, cela a été si difficile à réaliser ? Il y a de nombreux obstacles qui empêchent le succès de l'engagement :

Du côté du Gouvernement :

1. Il se peut que les Etats n'aient pas la capacité ni la volonté d'engager les acteurs de la société civile : ils peuvent notamment craindre qu'en conviant la société civile autour de la table, certains sujets ne puissent rester à l'ordre du jour, ce qui finirait par « diluer » des négociations de haut niveau.
2. D'un côté, même quand il y a une réelle intention de coopérer, beaucoup d'Etats ne savent pas comment et avec qui s'engager ;

a. Beaucoup d'organismes gouvernementaux peuvent manquer des structures nécessaires pour englober facilement les voix provenant d'acteurs non-gouvernementaux dans leurs décisions.

b. Ou alors il se peut qu'ils aient des difficultés pour identifier les interlocuteurs appropriés au sein de la société civile.

c. Il se peut aussi que les Etats aient des difficultés de coopération au sein même de leurs structures gouvernementales.

Des obstacles parallèles existent du côté de la société civile :

1. Le premier, origine d'une capacité insuffisante à engager avec les bureaucraties (ou absorber des financements importants) et d'une faible coordination interne (ce qui est notamment le cas dans les coalitions constituées de groupes différents).
2. Délais d'accès à l'information sur le processus politique, il s'est avéré dans plusieurs négociations que les OSC sont tenues au courant seulement une fois que la possibilité de contribuer est concrètement passée.
3. Crainte d'être considérés comme faisant partie de l'élite du fait d'une relation de travail étroite avec le gouvernement, ce qui peut nuire à leur authenticité ou légitimité en tant que représentants des citoyens.

4. Priorités contradictoires: dans certaines situations, les objectifs de la société civile et ceux du gouvernement peuvent s'entrechoquer. Les relations de l'UE avec les pays tiers sont un exemple classique de ce type de tension, car la priorité numéro un de l'Union Européenne consiste à réduire la migration illégale et à renforcer la sécurité plutôt que d'offrir davantage des possibilités de mobilité.

Au final, il y a un point de compromis que la société civile doit prendre en compte entre cultiver des organisations avec une très forte connexion avec le terrain, et développer des organisations plus formelles ayant un accès plus facile au Gouvernement et davantage de capacité d'engagement.

Cela étant, il se peut qu'il y ait un conflit entre les objectifs parallèles d'améliorer les politiques et préserver la légitimité.

D. Les formes d'engagement

Dans les dernières années, la question ne s'est plus posée de s'engager ou non, la question étant plutôt comment s'engager.

Etre à la table du gouvernement n'est pas le seul moyen d'influencer les politiques migratoires. La société civile peut tout aussi bien jouer un rôle majeur par le biais de consultations informelles, mise en œuvre des politiques, et surveillance.

Il peut donc s'avérer contre-productif de considérer la participation formelle dans le processus politique comme l'objectif unique ou principal, surtout si cet engagement se réduit à « cocher la case » de la représentation de la société civile.

En effet, l'engagement politique peut s'éteindre sur une gamme qui va de:

- La société civile en tant qu'acteur externe, dirigeant ou autrement impliqué dans un processus "ombre" (par exemple les journées de la société civile dans le Forum Global sur la Migration et du Développement).

- La société civile en tant qu'acteur informel, contribuant à des consultations discrétionnaires (comme dans le cas de l'Initiative Citoyenne Européenne).
- La société civile en tant que participant formel dans le processus politique, quand elle a un rôle institutionnel, même si cela peut ne pas être assorti du droit de vote (comme dans le cas des ONGs accréditées au Conseil Economique et Sociale des Nations Unies).
- La société civile comme élément constitutif dans une structure de gouvernance (comme dans le cas de la structure de décision tripartite de l'Organisation International du Travail (OIT).

La désignation d'un rôle formel pour la société civile rend les avantages de l'engagement plus tangibles, et cela veut dire aussi que l'engagement n'est pas dépendant de la bonne volonté et à la discrétion du Gouvernement.

Toutefois, cela demande une capacité importante des deux côtés. L'acte même de s'engager dans un processus bureaucratique demande des ressources financières et humaines suffisantes, et la connaissance des politiques. La encore, un important compromis à prendre en compte.

La solidité du lien entre le gouvernement et la communauté est fonction des investissements faits des deux côtés.

E. Recommandations

Je voudrais conclure en énumérant six principes de réussite qui ont émergé de notre recherche, des principes qu'il convient d'interpréter comme « matière à réfléchir » plutôt que comme prescriptions.

1. **Il faut avoir la capacité d'engager sur un large éventail de questions liées aux migrations:** quand les organisations de la société civile ont pour cible des aspects de niche, trop spécialisés, cela rend difficile pour n'importe quelle organisation de s'engager dans la politique migratoire, qui est de par sa nature une question transversale qui requiert la

compréhension globale de thématiques diverses (incluant la sécurité, le développement, les affaires étrangères, ainsi que les questions sociales et liées au marché du travail). Une façon d'avancer consiste à créer des coalitions ou des réseaux de la société civile qui peuvent parvenir à créer une plateforme commune et accroitre le pouvoir de négociation, du fait des efforts collectifs. Mais là encore, cela requiert un haut niveau de coordination interne.

2. **Il faut équilibrer professionnalisme et authenticité:** Certains groupes deviennent représentants de la société civile de facto tout simplement car ils ont beaucoup d'expérience d'engagement dans le processus politique, et le gouvernement les considère des « acteurs surs ». Toutefois, il y a un risque de complaisance avec ces catégories. Il faut parvenir à un équilibre entre trouver des partenaires avec une capacité suffisante mais qu'ils sachent encore garder leur indépendance et légitimité, et représenter vraiment les intérêts de la communauté.Le risque existe que les ONG qui sont trop à l'aise dans l'engagement avec le gouvernement (et qui par ailleurs peuvent recevoir des financements et autres avantages de ces relations) puissent plus facilement préserver le statu quo que stimuler le changement.
3. **Il faut mettre l'accent sur la fonction plutôt que sur la forme de l'engagement:** dans les dix dernières années, et surtout avec le Printemps Arabe, nous avons assisté à une véritable explosion de différents forums de dialogue et consultations, ainsi que des plateformes pour l'interaction avec la société civile, mais ces instruments n'assurent pas pourtant interactions et échanges de qualité.

La leçon la plus importante est la suivante : l'acte de créer des mécanismes de consultation (la "forme") est dépourvue de significat s'il n'y a pas une volonté sincère subjacente de coopération des deux côtés (la "fonction").

4. **Il faut assurer l'appropriation de la part de la société civile:** La société civile devrait avoir un rôle dans la définition et le dessin de la

structure de chaque nouveau partenariat, plutôt de s'inscrire en une structure dessinée complètement par le gouvernement.

Cela est particulièrement important pour les partenariats avec les gouvernements qui pourvoient des financements, qui peuvent perdre intérêt à la fin du projet : l'appropriation locale est fondamentale pour assurer que le processus ne perde d'élan si, par exemple, l'assistance de la parte de la Commission Européenne arrive à sa conclusion.

5. **Il faut promouvoir l'engagement continu:** Pour bâtir un sentiment d'appartenance et assurer la soutenabilité de long terme, la société civile doit être impliquée à chaque étape, plutôt que répondre à des invitations sporadiques pour certaines délibérations, ou quand les gouvernements requièrent temporairement son expertise.
6. **Il faut capitaliser sur l'élan:** le rôle historique joué par la société civile pour le démantèlement de régimes non représentatifs a créé un élan unique pour continuer à pousser le changement. Cela contraste avec les initiatives non abouties de la société civile dans les Balkans, par exemple, qui furent considérées comme étrangères aux besoins et désirs du terrain à l'époque.

Mais au même temps, les gouvernements se doivent soutenir les groupes de la société civile de manière innovante : non seulement par le financement, mais aussi par la formation et l'assistance technique et opérative.

Pour conclure, la société civile joue deux rôles importants : il y a son rôle stratégique de sentinelle en même temps qu'elle est une partenaire constructive pour soutenir et mettre en œuvre les actions du gouvernement. Si un mécanisme de dialogue et d'échange constructif est à l'œuvre, il est possible que ces différents rôles ne soient pas en conflit.

Ahmed SKIM
Directeur des Affaires de la Migration, Ministère Chargé des Marocains Résidant à l'Etranger et des Affaires de la Migration

Bilan du partenariat entre le Ministère Chargé des MRE et des Affaires de la Migration et les associations œuvrant dans le domaine de l'immigration au Maroc

1. Rappel des fondements de la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile

La Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile s'inscrit dans un cadre de référence bien défini

La vision et déclinée en quatre objectifs stratégiques

Assurer une meilleure intégration des immigrés et une meilleure gestion des flux migratoires dans le cadre d'une politique cohérente, globale, humaniste et responsable

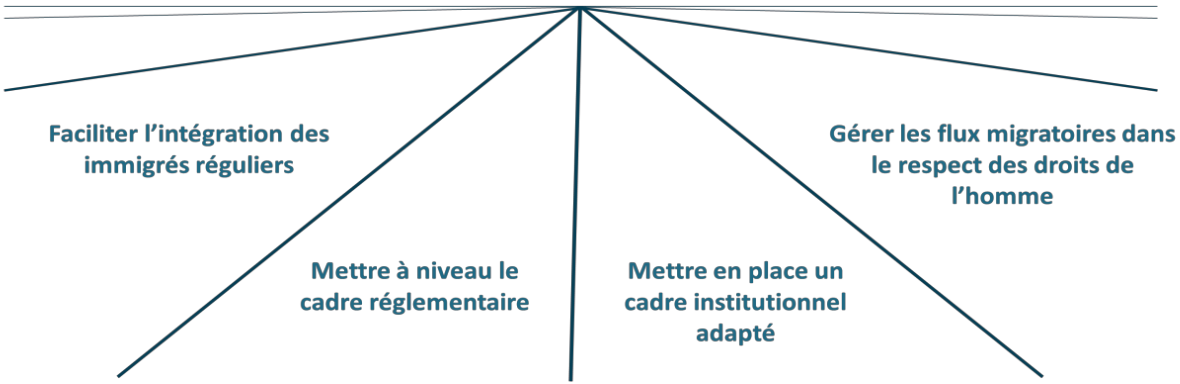

La vision est soutenue par 6 principes directeurs et se décline en 11 principaux programmes d'actions sectoriels et transverses

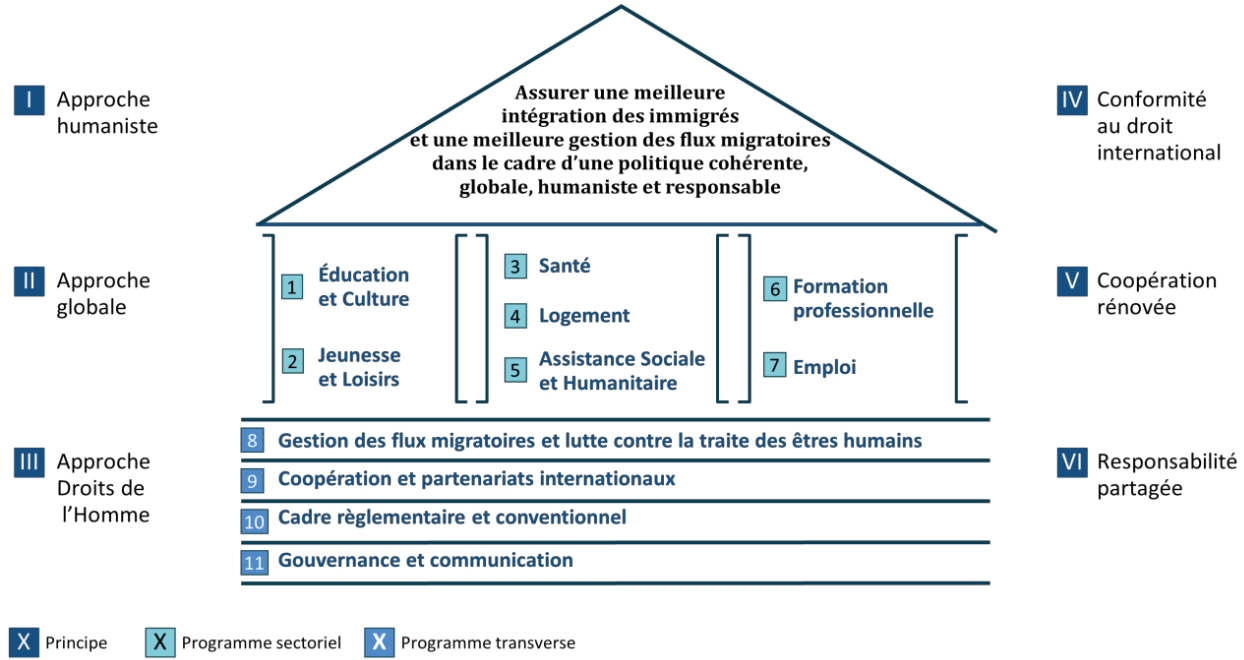

81 actions ont été définies dans le cadre des 11 programmes de la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile dont certaines dédiées à la Société civile

1	**Education et Culture**	
	1.5	Définition d'un cadre de référence pour une intervention plus efficace des ONG et associations dans le domaine de l'éducation des immigrés
3	**Santé**	
	3.7	Définition d'un cadre de référence pour une intervention plus efficace des ONG et associations dans le domaine de la santé des immigrés
5	**Assistance Sociale et humanitaire**	
	5.4	Mise en place avec les associations et ONG de programmes spécifiques d'assistance aux immigrés et réfugiés (notamment victimes de maltraitance ou de traite des êtres humains)
8	**Gestion des flux et lutte contre la traite des êtres humains**	
	8.4	Conduite de l'opération exceptionnelle de régularisation
10	**Cadre règlementaire et conventionnel**	
	10.10	Amendement du Dahir sur le droit d'association (suite à l'adoption des nouvelles lois)
11	**Gouvernance et communication**	
	11.8	Mise en place d'un programme d'appui au développement d'associations représentant les immigrés
	11.14	Mise en place d'un programme de formation et de renforcement des capacités des associations œuvrant dans le domaine de l'immigration
	11.17	Elaboration et mise en œuvre d'un plan d'information et de sensibilisation aux questions de l'immigration à destination des immigrés, du grand public, des administrations, de la société civile, des médias et des partenaires internationaux

Le dispositif de gouvernance comprend 3 instances aux prérogatives complémentaires

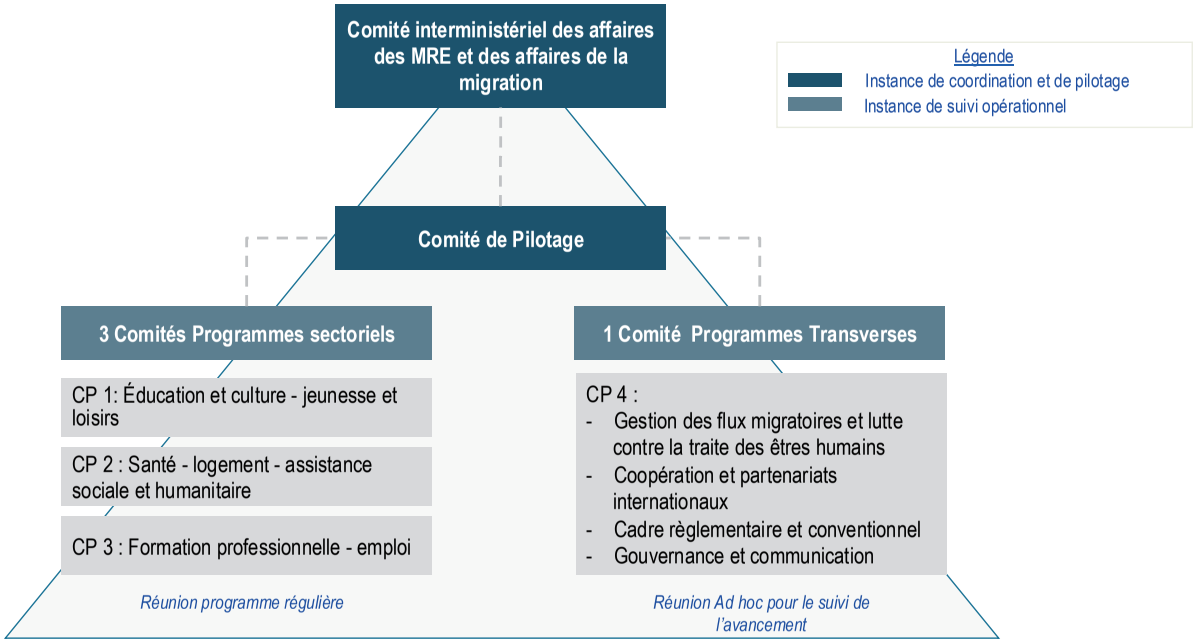

2. Bilan d'Etape du Partenariat avec la Société Civile

Création d'un outil permanent de concertation avec la Société civile

➔ Une approche participative pour un partenariat solide et pérenne

Un mécanisme d'information et de concertation a été instauré entre le MCMREAM et les représentants de la société civile œuvrant dans le domaine de la migration et d'asile. Plusieurs réunions ont été tenues, à titre indicatif :

- **14 novembre 2013** : réunion de concertation entre le Ministère et les Associations y.c celles de migrants, s'est tenue quelques semaines après l'annonce de la nouvelle politique migratoire et la création du Département ministériel chargé des Affaires de la Migration.
- **23 janvier 2014 :** réunion avec la participation du CNDH et de la DIDH sur l'état de mise en œuvre de la nouvelle politique migratoire.
- **28 février 2014 :** réunion de concertation sur le déroulement de l'opération exceptionnelle de régularisation.
- **27 mars 2014 :** rencontre de discussion de la feuille de route issue du 1er Forum Annuel de l'Immigration sur la stratégie d'intégration des migrants organisé les 10 et 11 mars 2014 .
- **23 juillet 2014 :** participation à un séminaire de réflexion sur «l'Assistance humanitaire au profit des migrants au Maroc : Quel dispositif de lutte contre la vulnérabilité ? ».
- **Juillet et août 2014 :** tournée dans les Régions à la rencontre de la Société civile pour la mobiliser dans la mise en œuvre de la nouvelle politique migratoire.

- **10 septembre 2014 :** participation à la 1ère rencontre annuelle sur le bilan d'étape de la mise en œuvre de « La nouvelle politique d'immigration et d'asile : approche humaniste, engagement et responsabilité partagée » et présentation des PL relatifs à la Migration.
- **5 novembre 2014 :** réunion de mise au point à quelques semaines de l'achèvement de l'opération exceptionnelle de régularisation.
- **27-30 novembre 2014 :** participation au Forum Mondial des Droits de l'Homme à Marrakech,
- **31 mars 2015 :** participation au 2ème Forum Annuel de l'Immigration sur les «Défis d'interculturalité et enjeux d'intégration ».
- **19 août 2015 :** réunion pour annoncer de nouvelles mesures prises pour faciliter l'intégration des migrants..
- **7 septembre 2015 :** discussion du bilan provisoire de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile et recueil de nouvelles propositions.
- **9 septembre 2015 :** participation à la 2ème rencontre annuelle sur le bilan d'étape de la mise en œuvre de « la nouvelle politique migratoire du Maroc : Deux ans après le lancement».
- **9 décembre 2015 :** participation au séminaire international sous le thème « la migration et les dynamiques urbaines ».
- **17 décembre 2015 :** participation au séminaire international sous le thème « Migration et Médias ».
- **14-19 décembre 2015 :** participation à la célébration de la Semaine des Migrants au Maroc.

Participation à l'opération exceptionnelle de régularisation

L'opération exceptionnelle de régularisation de la situation administrative des étrangers en situation de séjour irrégulier au Royaume s'est déroulée sur toute l'année 2014 (83 Bureaux des Etrangers ont été ouverts sur l'ensemble du territoire pour recevoir les demandes).

Les demandes de régularisation ont été examinées par des Commissions Régionales.

Un représentant de de la société civile faisait partie de la commission locale

Les demandes ayant fait l'objet d'un avis défavorable sont adressées à la Commission Nationale de Recours.

La Commission Nationale de Recours est composée des représentants des différents département concernés par la migration ainsi que les représentants de de la société civile.

Participation aux programmes d'intégration économique et socioculturelle des migrants et réfugiés

1. La mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile repose sur une approche participative et progressive.

Rapprocher les associations des défis et enjeux de la nouvelle politique migratoire et les impliquer afin qu'elles puissent jouer le rôle de relais du Ministère (et autres) dans l'exécution de la SNIA au niveau local.

2. Appels à projets couvrant l'ensemble des événements de vie des immigrés et réfugiés et ayant pour vocation l'amélioration de leurs conditions de vie et leur accompagnement dans leurs projets personnels et professionnels.

Le programme d'appui aux projets des associations œuvrant en faveur des migrants est un dispositif d'accompagnement et de cofinancement des actions portées par le tissu associatif qui ciblent l'intégration socioculturelle et économique, particulièrement des groupes en situation difficile.

➔ Bilan chiffré 2013-2015

Les appels à projets concernent l'appui financier de projets dans les domaines :

1. L'intégration culturelle et éducative des migrants et de leurs enfants.
2. L'intégration économique et l'auto-emploi des migrants.
3. L'intégration sociale et le soutien des groupes vulnérables des migrants.

Bilan chiffré 2013-2015

Nombre de projets : 130

Nombre de bénéficiaires : 48000

Budget : 31.5M MAD

Répartition des projets par axe d'intervention

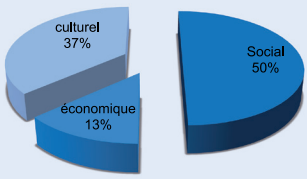

Intégration culturelle et éducative des migrants et de leurs enfants

38 associations ayant bénéficié d'appui financier du Ministère pour la réalisation de projets éducatifs au profit de :

1. 813 bénéficiaires de l'éducation non formelle ;
2. 848 bénéficiaires du soutien scolaire ;
3. 1518 bénéficiaires de l'enseignement des langues et de la culture marocaines.

22 associations ayant bénéficié de l'appui financier du Ministère pour la réalisation d'activités culturelles sur des thématiques :

- Sensibilisation aux questions migratoires ;
- Organisation de festivals et d'événements culturels ;
- Réalisation de sessions de formation des immigrés et refugiés ;
- Organisation d'activités ludiques pour les enfants des immigrés et refugiés.

10 associations soutenues par le Ministère pour faire bénéficier 369 enfants migrants de colonies de vacances.

Intégration Economique

15 projets d'associations subventionnés par le Ministère en vue de faciliter l'intégration économique des migrants régularisés via la formation professionnelle, l'accompagnement et l'insertion dans le marché de l'emploi :

- Domaines de formation professionnelle : couture, coiffure, hôtellerie, aides soignants, cuisine et pâtisserie, informatique, bâtiment, agriculture, éducation des enfants et entreprenariat.
- Accompagnement et création de coopératives, d'activités génératrices de revenus et d'entreprises.
- Nombres de bénéficiaires : 666 migrants

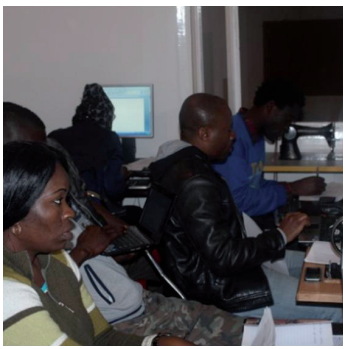

Intégration sociale et assistance humanitaire

Dispositif permanant d'assistance humanitaire en faveur des migrants et réfugiés en situation de vulnérabilité mis en place avec la société civile.

Nombre de projets	**20**
Types d'interventions	➢ Distribution de produits alimentaires. ➢ Distribution de vêtements. ➢ Distribution de kits pour les enfants. ➢ Campagnes sanitaires.
Nombre de bénéficiaires	4000

Partenariat avec CRM	
Types d'interventions	➢ Formation sur la santé communautaire ➢ Distribution d'un sac de survie ➢ Distribution de produits alimentaires ➢ Distribution de produits de base pour les femmes et les enfants ➢ Campagnes sanitaires..
Nombre de bénéficiaires	11000

3. Perspectives d'avenir

Consolidation du Partenariat avec la Société civile

- Le renforcement des capacités du tissu associatif sur les plans techniques et organisationnels en vue d'être bien outillé pour identifier des projets répondant aux attentes et spécificités des migrants et de mieux les accompagner dans leur intégration dans la société marocaine.
- L'évaluation des projets portés par les associations et de leurs impacts sur la population cible en vue de corriger les dysfonctionnements éventuels et de capitaliser sur les bonnes pratiques.

Francisco Garcia Villar

Sous-Directeur Général chargé de l'intégration au Secrétariat Général de l'Immigration et de l'Emigration, Ministère de l'Emploi et Secrétaire du Forum Espagnol pour l'Intégration des Immigrants (Espagne)

Le Conseil Espagnol pour l'Intégration Sociale des Immigrés

Le contexte migratoire international a engendré une remarquable hausse des flux migratoires en Espagne comme observés dans les graphes, ci-dessous :

Evolution de la population étrangère en Espagne et pourcentage sur le total

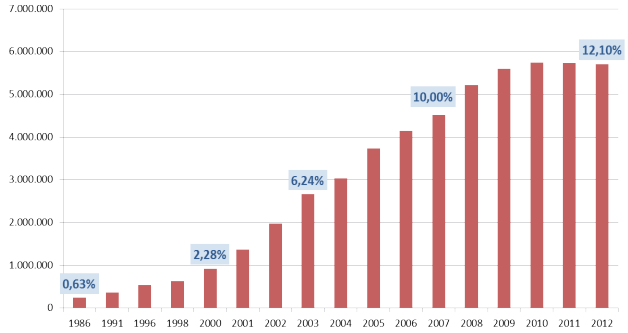

Pays d'origine des étrangers non UE en Espagne (juin 2015)

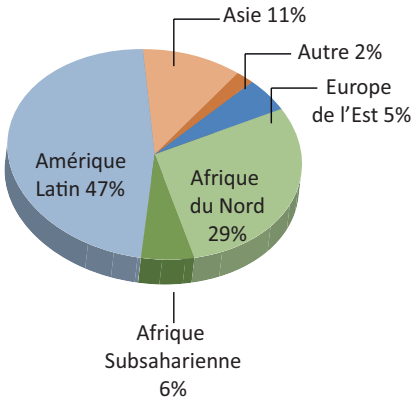

1. Distribution des compétences entre les trois niveaux d'administration:

- Nationale : séjour des étrangers – accès à la nationalité – droit d'asile + bases de la santé, de l'éducation, conditions de travail… accès aux droits et devoirs constitutionnels (égalité, justice, …)
- 17+2 Communautés Autonomes : assistance sociale, logement + accès à la santé, à l'éducation, …
- 13.000 Collectivités locales : mise en œuvre de programmes d'accueil, services de proximité

Rôle des ONG avec le support des trois niveaux.

2. Plans Stratégiques

- Prévus dans la Loi Organique des Droits et des Libertés des Etrangers en Espagne et leur Intégration Sociale (LO 4/2000)
- Objectif : cohésion sociale
- Coopération des trois niveaux d'administration et lien avec les acteurs sociaux.

Champs d'action:

- Accueil;
- Emploi et promotion économique;
- Education;
- Santé;
- Vie en commun;
- Egalité de traitement et lutte contre la discrimination;
- Enfance, jeunesse et famille;
- Questions de genre;
- Participation et formation civique.

3. Conseil pour l'Intégration Sociale des Immigrants

Organe de consultation, d'information et de conseil sur l'intégration des immigrants.

L'objectif du Conseil est de promouvoir la participation et l'intégration des immigrants dans la société espagnole. Il propose, informe et canalise les actions visant à ces fins.

a. Base légale

- Article 70 de la Loi Organique des Droits et des Libertés des Etrangers en Espagne et leur Intégration Sociale (LO 4/2000).
- Décret Royal 3/2006 fixe la composition, les attributions et le fonctionnement.
- Règlement de fonctionnement.

b. Composition

- 10 représentants des administrations :

➢ 6 Ministères :

→ Affaires Etrangères et Coopération;

→ Intérieur;

→ Education, Culture et Sports;

→ Emploi et Sécurité Sociale;

→ Santé, Services Sociaux et Egalité;

→ Finances et Administration Publique.

➢ 2 Communautés Autonomes, choisies par la Conférence Sectorielle d'Immigration :

→ Andalousie;

→ Murcie.

➢ 2 représentants des collectivités locales, FEMP Fédération Espagnole des Municipalités et des Provinces :

- 6 Ministères,
- 2 Communautés Autonomes,
- 2 collectivités locales,
- 10 représentants des associations d'immigrants :

- 6 représentants d'ONG.
- 4 partenaires sociaux: 2 syndicats; 2 organisations patronales choisis à travers un appel public :

- publié au JO (27/10/2014);
- critères de sélection para catégories;
- désignation par Résolution de la Ministre;
- 2015-2018.

- 10 représentants d'ONG, partenaires sociaux,
- + 3 Observateurs permanents, des experts, des invités, sans droit de vote.

c. Attributions

- Faire des propositions et des recommandations visant à promouvoir l'intégration des immigrants et des réfugiés dans la société espagnole.
- Recevoir des informations sur les programmes et les activités menées par l'Administration centrale, des Communautés Autonomes et des pouvoirs locaux sur l'intégration sociale des immigrants.
- Recueillir et canaliser les propositions des organisations sociales actives dans le domaine de l'immigration, afin de faciliter la coexistence harmonieuse entre les immigrants et la société d'accueil.
- Préparer un rapport annuel sur les travaux et les activités entreprises.
- Préparer un rapport annuel sur la situation de l'intégration sociale des immigrants et des réfugiés.
- Préparer des rapports sur les propositions, les plans et les programmes qui peuvent influer sur l'intégration sociale des immigrés, de leur propre initiative ou quand ils sont requis par les organes compétents de l'Administration générale de l'État.

- Promouvoir ou entreprendre des études et des initiatives sur les questions liées à l'intégration sociale des immigrants et des réfugiés.
- Coopérer avec d'autres organismes similaires à l'échelle internationale, régionale ou locale en vue de coordonner et d'améliorer toutes les actions qui profitent à l'intégration sociale des immigrants et réfugiés personnes.
- Délivrer un rapport obligatoire sur les projets de l'Administration Générale de l'Etat qui touchent l'intégration sociale des immigrants, ainsi que des plans et des programmes de niveau de l'État liées à cette question, avant leur approbation.

d. Fonctionnement

- Un président, deux vice-présidents, un secrétariat.
- Session plénière - le Conseil tient au moins deux sessions ordinaires par an. Des réunions extraordinaires sont convoquées par le Président de sa propre initiative, à la demande de la majorité des membres ou à la demande de la Commission permanente.
- Commission permanente - elle se compose du président, des vice-présidents, le secrétaire et six membres choisis par la plénière. Sur les six membres, quatre sont les présidents des commissions. C'est l'organe exécutif concernant les questions de procédure, de préparation ou d'étude.

➢ 4 commissions :

- Education et sensibilisation (enfance, jeunesse, famille);
- Emploi et égalité des chances (formation, genre, lutte contre la discrimination.);
- Intégration, interculturalité, vivre ensemble et cohésion sociale (accueil, logement, santé, participation, services sociaux et inclusion sociale);

- Affaires juridiques et internationales;
- Groupes de travail: étude et analyse de questions spécifiques.

Resumen de las reuniones celebradas 2014

- Sesiones del Pleno
- Sesiones de la Comisión Permanente
- Sesiones de la Comisión de Educación y Sensibilización
- Sesiones de la Comisión de Empleo y Formación
- Sesiones de la Comisión Jurídica , Unión Europea y Asuntos Internacionales
- Sesiones de la Comisión de Políticas de Integración, Participación e Interculturalidad

Febrero	Marzo	Abril	Mayo
Martes,11	Jueves,20	Martes,29	Martes,20
Jueves,20	Miércoles,26	Martes,29	
Jueves,20			
Viernes,21			
Lunes,24			

Junio	Julio	Septiembre	Octubre
Lunes,9	Miércoles, 9	Viernes, 5	Lunes, 20
Miércoles,11		Lunes, 15	
Miércoles,12		Lunes, 15	
Miércoles,18			
Miércoles,18			
Lunes,23			

Noviembre	Diciembre
Miércoles, 6	Jueves, 11
Miércoles, 6	Jueves,11
Viernes,7	Lunes, 12
Martes, 13	Lunes, 15
Jueves, 27	
Jueves, 27	

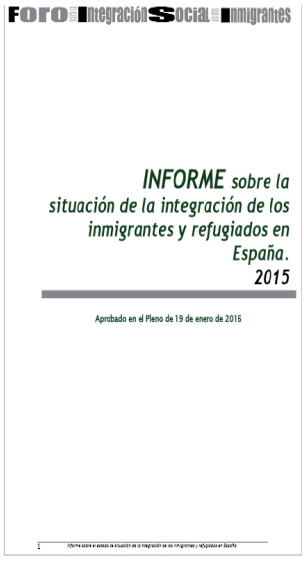

	Página
Perspectiva jurídica 2015	
El acceso a la nacionalidad española	9
Las paradas por perfil racial de la población	26
La protección internacional	34
Las devoluciones en frontera	56
El proceso educativo y formativo de los inmigrantes: contextos, dificultades y realidades de menores y jóvenes	
Introducción	73
Fracaso y abandono escolar en el contexto de los flujos migratorios implantados en España, con énfasis en los cursos escolares de educación secundaria obligatoria–ESO–	75
El acoso escolar y su incidencia en la inmigración en el territorio español	85
Sin educación no hay integración: la situación de los descendientes de inmigrantes en España en el contexto de su integración como proceso intercultural	97
Dificultades para lograr la homologación de las titulaciones obtenidas en origen de los flujos migratorios residentes en España	107
Conclusiones	113
Políticas de Integración, Planes Integrales, Convivencia y Cohesión Social en España	
Introducción	120
Situación de los Planes Estatales, Autonómicos y Locales de Integracion y Ciudadanía	123
Análisis del actual contexto socioeconómico y la situación de los procesos de integración, convivencia intercultural y cohesión social	142
Factores de vulnerabilidad de las personas en situación administrativa irregular en el actual contexto	172
Empleo, Formación, Mujer e Igualdad	
Población trabajadora extranjera	189
Igualdad de trato y de oportunidades	215
Mujeres extranjeras	221
Trata de seres humanos	235
Conclusiones y recomendaciones	242

Younes Mihoubi
Sous-ministre adjoint, Ministère de l'Immigration,
de la Diversité et de l'inclusion, Québec (Canada)

Partenariat Collectivités Territoriales et OSC : faire de la migration un domaine des politiques publiques locales et un outil d'appui au progrès économique et social

L'immigration est un domaine de compétence partagée. En effet, différentes ententes intervenues entre le Québec et le Canada accordent des pouvoirs au Québec, citons l'accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains (1991) qui :

- Établit et précise le partage des responsabilités entre le Québec et le Canada,
- Confère la responsabilité exclusive de la sélection des personnes immigrantes se destinant au Québec, à l'exception des personnes de la catégorie de la famille et de celles à qui le statut de réfugié est reconnu alors qu'elles sont sur place.
- Reconnaît le caractère distinct du Québec.
- Accorde la maîtrise d'œuvre des services d'accueil et d'intégration linguistique, culturelle et économique assortie d'une compensation financière du gouvernement fédéral.

1. Responsabilités du Québec

a. Immigration permanente (responsabilité exclusive) :

- Détermine les volumes d'immigrants qu'il désire accueillir sur son territoire;
- Sélectionne les candidats qui se destinent au Québec et détermine les critères de sélection pour ces candidats (sauf les personnes reconnues réfugiées sur place et celles du regroupement familial);
- Gère les engagements de parrainage souscrits au Québec.

b. Immigration temporaire (responsabilité partagée) :

- Donne son consentement avant l'admission au Québec de certains travailleurs temporaires et étudiants étrangers.

c. Participation et inclusion (responsabilité exclusive) :

- Maître d'œuvre des services d'accueil des personnes immigrantes et d'intégration linguistique, culturelle et économique pour les résidents permanents qui s'établissent sur son territoire.

2. Responsabilités du Canada

➢ Établit les volumes annuels d'immigration pour le Canada en tenant compte de ceux déterminés par le Québec;

➢ Vérifie l'admissibilité des personnes immigrantes (santé, criminalité);

➢ Autorise l'entrée sur le territoire (visas et permis de séjour temporaires) pour :

- les séjours temporaires;
- les admissions permanentes;
- Traite les demandes d'asile au pays;
- Accorde la citoyenneté.

Révision en profondeur de l'action du Québec en matière d'immigration, de participation et d'inclusion

Compte tenu des liens très étroits entre ces trois dossiers stratégiques, le Ministère a décidé d'adopter une approche globale pour assurer une cohérence d'ensemble de ces trois leviers dont dispose le Québec pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixés en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion.

La nouvelle politique vise une contribution accrue de l'immigration à la prospérité du Québec ainsi que la pleine participation des personnes de toutes origines à son développement économique, social et culturel. C'est pourquoi elle appelle à l'engagement de l'ensemble de la société; il est donc essentiel que tous ses acteurs puissent se prononcer sur les principes et les choix stratégiques qui la guideront.

La planification pluriannuelle de l'immigration en cours, qui établit le volume et la composition de l'immigration accueillie sur le territoire, se termine en 2015 et a été reconduit pour un an. Un nouvel exercice de planification doit donc être mené. En vertu de la Loi sur l'immigration au Québec, les orientations à cet égard doivent être déposées à l'Assemblée nationale pour étude en commission parlementaire.

Afin que la prochaine planification pluriannuelle puisse s'appuyer sur la nouvelle politique, une commission parlementaire unique permettra de consulter la population sur ces deux dossiers.

La Loi sur l'immigration au Québec constitue l'outil premier qui permet au Québec de traduire sa vision de l'immigration et, plus concrètement, de déterminer et de gérer les volumes et la composition de son immigration. Or cette loi, qui date de 1968, a connu des modifications successives mais n'a jamais fait l'objet d'une révision en profondeur.

Ainsi :

- la nouvelle politique remplacera l'Énoncé Au Québec pour bâtir ensemble de 1990, ainsi que la politique gouvernementale La diversité : une valeur ajoutée de 2008 qui s'appuyait sur ce dernier;
- la nouvelle planification pluriannuelle de l'immigration s'appuiera sur la nouvelle politique;
- la réforme de la Loi sur l'immigration au Québec permettra de lui donner les assises légales pour sa mise en œuvre.

Nécessité d'agir :

- Concurrence importante de plusieurs pays pour attirer les meilleures candidates et les meilleurs candidats;
- Difficultés d'insertion professionnelle, notamment en raison de difficultés liées à la reconnaissance des compétences;
- Besoins évolutifs du marché du travail qui requière un système d'immigration d'avant-garde et performant pour attirer et sélectionner les meilleurs talents;
- Nécessité de tirer profit d'une hausse des mouvements migratoires des travailleuses et travailleurs temporaires et des étudiantes et étudiants étrangers;

- Utilisation maximale des technologies de l'information pour améliorer le processus d'immigration;
- Décroissance anticipée de la population en âge de travailler dès 2017 (20-64 ans);
- Persistance d'un taux de chômage élevé pour les personnes immigrantes. En 2014, 17 % chez les personnes arrivées depuis moins de 5 ans;
- Diversification de la composition de l'immigration qui peut susciter des inquiétudes;
- Persistance de certains préjugés et de discrimination.

Révision en profondeur de l'action du Québec en matière d'immigration, de participation et d'inclusion

Une nécessité de réviser en profondeur l'action du Québec pour répondre aux enjeux actuels et maximiser l'apport de l'immigration à la prospérité"

- Concurrence importante de plusieurs pays pour obtenir les meilleurs candidates et candidats
- Diversification de la composition de l'immigration et de la société québécoise
- Persistance d'entraves à la capacité d'action des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles
- Connaissance du français insuffisante pour la réussite de la participation économique et sociale et la vitalité de la langue commune
- Difficulté d'insertion professionnelle notamment eu égard à la reconnaissance des compétences
- Sous-représentation de la diversité dans la fonction publique et les lieux de pouvoir
- Persistance de certains préjugés et de discrimination"

Révision en profondeur de l'action du Québec en matière d'immigration, de participation et d'inclusion : une approche participative

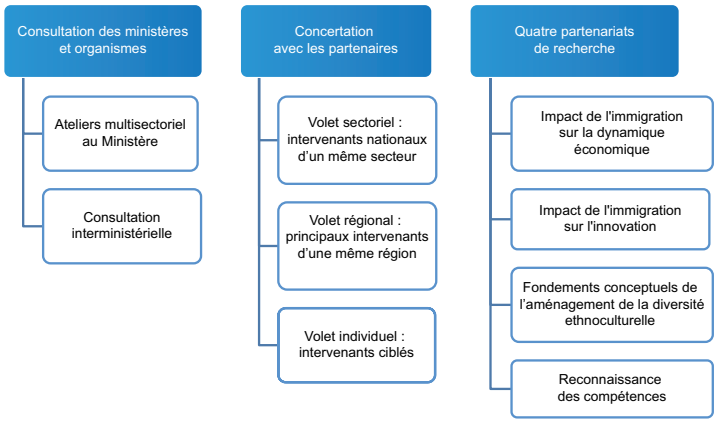

I. La nouvelle politique du Québec en matière d'immigration, de participation et d'inclusion

a. L'élaboration des politiques publiques, un exercice démocratique

- Participation de toutes les régions du Québec et de différentes personnes ou groupes de la société.
- Consultation publique par la Commission des relations avec les citoyens composée de membres du Gouvernement et des trois partis de l'opposition.

→ Questionnaires en ligne : 177 questionnaires.
→ Commentaires des citoyennes et des citoyens : 11 commentaires.
→ Mémoires : 20 mémoires reçus.

- Consultations particulières et auditions publiques.

→ 49 personnes et organisations.
→ 40 mémoires.

- → Remplace Au Québec pour bâtir ensemble (1990) et la politique gouvernementale La diversité : une valeur ajoutée (2008).
- → Se fonde sur les constats dégagés lors de la consultation publique.
- → Maximise l'apport de l'immigration à la prospérité et à la vitalité du français.
- → Est accompagnée d'une stratégie d'action déployée sur une période de cinq ans (2016-2021).
- → S'inscrit dans le Plan économique du Québec de 2015 qui prévoit un investissement de 42,5 M$ de 2015-2016 à 2019-2020.
- → Trois prémisses de base :
- ➢ L'immigration joue un rôle important pour accroître la prospérité du Québec et la vitalité du français;
- ➢ Des pratiques plus efficaces de sélection, de francisation et d'intégration des personnes immigrantes favoriseront leur pleine participation à la vie collective;
- ➢ La pleine participation des personnes de toutes origines, réalisée dans le respect des valeurs démocratiques, est un droit et une responsabilité.

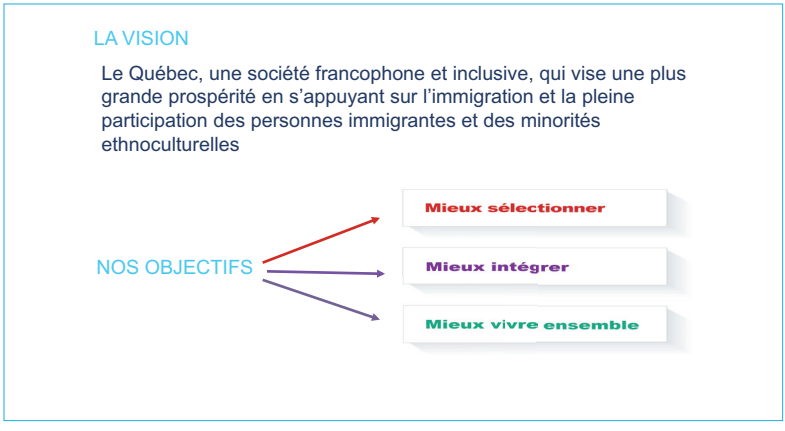

b. Le développement d'une société plus inclusive repose sur la mobilisation de tous les acteurs autour d'un engagement partagé

- Le gouvernement, devant faire preuve d'exemplarité;
- Les employeurs, les municipalités et les acteurs des milieux de vie, acteurs de premiers plans;
- La société dans son ensemble et les personnes elles-mêmes, acteurs premiers de l'intégration et de l'inclusion;
- Engagement partagé.

Engagement collectif de la société à reconnaître et valoriser la contribution de toutes et de tous ainsi qu'à soutenir l'intégration des personnes immigrantes et Engagement individuel de chaque personne à prendre activement part à la vie collective, dans le respect de ses valeurs démocratiques communes.

La nouvelle politique du Québec en matière d'immigration, de participation et d'inclusion

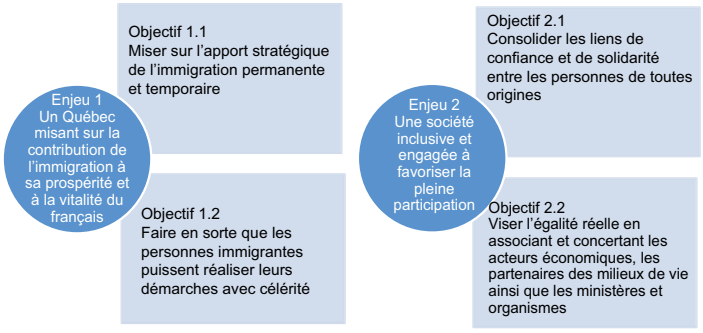

II. Révision de la Loi sur l'immigration au Québec

- Aucune révision en profondeur de la Loi sur l'immigration au Québec depuis 1968;
- Correction des dispositions désuètes;
- Enrichissement des objets de la loi et actualisation des fonctions du ministre:

→ Prise en compte des enjeux actuels de l'immigration;

→ Dispositions obsolètes entravant la capacité d'agir du Ministère;

→ Mise en place d'un système d'immigration moderne et concurrentiel basé sur le modèle de la déclaration d'intérêt.

- Nécessité d'un meilleur arrimage :

→ Au marché du travail;

→ Aux besoins de toutes les régions.

- Renforcement de l'intégrité des programmes;
- Introduction d'éléments de flexibilité et d'allègement à la Loi;
- Consultations particulières et auditions publiques à la Commission des relations avec les citoyens composée de membres du Gouvernement et des trois partis de l'opposition;
- Participation de toutes les régions du Québec et de différentes personnes ou groupes de la société;
- 35 personnes et organisations entendues et 39 mémoires déposés;
- Adoption du principe le 18 février 2016;
- Étude détaillée en commission en cours.

III. La planification pluriannuelle de l'immigration

- Depuis 1991, le Québec mène des exercices de planification pluriannuelle de l'immigration portant sur le volume et la composition de son immigration; elle est soumise à la consultation publique en commission parlementaire.
- La prochaine planification pluriannuelle de l'immigration s'appuiera sur les mêmes assises que la nouvelle politique en matière d'immigration, de participation et d'inclusion.
- L'Assemblée nationale tiendra un nouvel exercice de planification pluriannuelle de l'immigration qui fera l'objet d'une consultation publique en 2016.

Les objectifs

Établir le volume et la composition de l'immigration permanente accueillie sur le territoire, selon deux exercices de nature et portée différentes, au regard des catégories d'immigration.

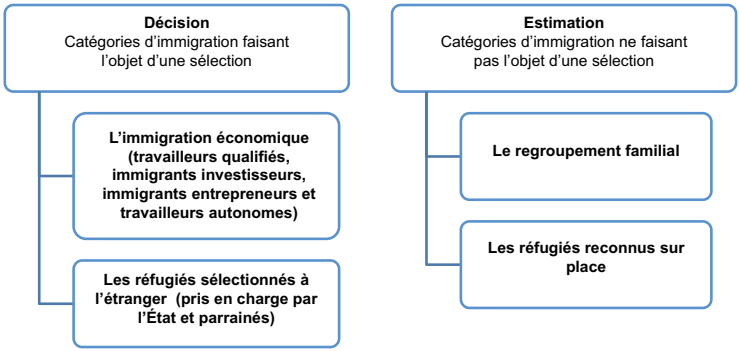

IV. Approche québécoise en matière de partenariat

Le partenariat joue un rôle primordial dans la participation et l'inclusion des personnes immigrantes et inclut une grande variété d'acteurs :

- Trois ministères, principaux partenaires pour les services aux personnes immigrantes ;
- Une centaine d'organismes communautaires, partenaires du ministère, dans toutes les régions du Québec pour offrir des services d'accueil et d'intégration ;
- Une centaine de prestataires de services répartis dans toutes les régions du Québec pour offrir la francisation (universités, cégeps, commissions scolaires, organismes communautaires et entreprises) ;
- Des partenaires de 37 pays (136 ententes avec des Alliances françaises, des Centres culturels français et des Instituts français) ;
- Les collectivités locales;
- La France, une centaine d'arrangements de reconnaissance mutuelle.

Ententes de partenariat entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et:

- le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale ;
- le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Les ententes avec les ministères visent à ce que l'offre de service gouvernementale soit adaptée, cohérente et intégrée. Depuis novembre 2007, en vertu d'une décision prise par la ministre des Finances et présidente du Conseil du trésor, les sommes transférées par le gouvernement fédéral au gouvernement du Québec au titre de l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains sont gérées par le ministère québécois responsable de l'immigration dans le but d'assurer une rigueur et une transparence plus grandes.

Afin d'encadrer l'utilisation de ces sommes et d'accroître la cohérence des interventions gouvernementales en matière d'accueil, de francisation et d'intégration, le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) conclut annuellement, depuis mars 2008, des ententes interministérielles avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS), le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur(MEES). Pour 2014-2015, le budget alloué était de 293,6 M$, dont 165,7 M$ pour la provision allouée aux quatre ministères (75,0 M$ au MTESS, 78,5 M$ au MEES, 12,2 M$ au MSSS). Quant à la compensation financière versée au titre de l'Accord Canada-Québec, elle était de 75,0 M$ en 1991-1992 et, en 2014-2015, elle s'élevait à 320 M$ compte tenu de la formule d'indexation. Ainsi, c'est le MIDI qui rend compte de l'utilisation de ces sommes et obtient de ses partenaires gouvernementaux les données requises.

Deux principes guident les ententes de partenariat avec les collectivités locales et les organismes communautaires :

→ Subsidiarité : Répartition adéquate des pouvoirs et des responsabilités au niveau approprié d'autorité.

→ Action communautaire : Réponse aux besoins des personnes par une offre de services humanisés et qui constitue un lieu d'expression de la citoyenneté.

Subsidiarité

- L'immigration représente une richesse qui peut contribuer à l'occupation et à la vitalité des régions québécoises en répondant à leurs besoins de main-d'œuvre ;
- Pour attirer les personnes immigrantes hors de la métropole, le Québec mise sur la concertation locale et sur le rôle de premier plan que doivent jouer les acteurs territoriaux ;
- Ententes partenariales avec les instances territoriales afin d'appuyer les initiatives visant l'édification de collectivités davantage accueillantes et inclusives.

Action communautaire

La politique en matière d'action communautaire prévoit trois modes de financement :

- Financement en appui à la mission globale ;
- Financement d'ententes pour des services complémentaires à ceux du réseau public ;
- Financement d'activités particulières et de projets ponctuels ou de courte durée.

Le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion soutient des organismes bien ancrés dans leur milieu :

- Deux regroupements d'organismes dont le rôle est de soutenir leurs membres et de les représenter à titre d'interlocuteurs du Ministère ;
- Près de 100 organismes communautaires situés dans différentes régions du Québec pour des services de soutien à l'installation et à l'intégration ;
- Près de 100 organismes et établissements d'enseignement situés dans différentes régions du Québec pour offrir la francisation.

En matière de reconnaissance des compétences des personnes immigrantes formées à l'étranger :

- Ententes avec une trentaine d'ordres professionnels qui reçoivent la majorité des demandes d'admission des personnes formées à l'étranger;
- Entente entre la France et le Québec relative à la mobilité professionnelle et à l'intégration des migrants ;
- Arrangements de reconnaissance mutuelle.

Afin d'encourager les personnes immigrantes à préparer leur intégration:

- Ententes avec des partenaires de 37 pays (136 ententes avec des Alliances françaises, des Centres culturels français et des Instituts français).

Pour assurer la pertinence et l'efficience de son action, divers outils et mesures ont été mis en place :

- Stratégie de mesure de la participation : démarche visant à documenter les phénomènes de participation des personnes des minorités ethnoculturelles aux différentes sphères de la vie collective afin de mieux répondre aux enjeux que pose la pleine participation. La pleine participation réfère à un idéal d'engagement de tous les membres de la société dans les sphères de la vie collective. Elle est le reflet d'une conjugaison réussie des capacités et aspirations individuelles avec les dispositions sociétales optimales.

- Certification des organismes communautaires : processus visant à reconnaître les capacités de gestion, de planification organisationnelle et de gouvernance des organismes partenaires.
- Comités interministériels : réunion des différents acteurs œuvrant à la pleine participation des personnes réfugiées et immigrantes.
- Recherche et évaluation : démarche visant une meilleure compréhension des besoins des personnes et des institutions et une meilleure connaissance des retombées de nos actions et d'en assurer la pertinence.

Mamadou Abdoulay Mbengue
Coordinateur Pôle Migration et Développement
Endadiapol (Sénégal)

Expérience sénégalaise en matière de partenariat avec la société civile dans le domaine de la migration

Afin d'accompagner la réinsertion des migrants sénégalais de retour, des centres ont été mis en place.

1. Le contexte de mise en place du Projet

a. Analyse situationnelle

- Elle s'est faite à partir de plusieurs études et recherches-action notamment - MAFE (Migration Afrique Europe), un programme qui vise à définir et analyser les migrations entre l'Afrique et l'Europe. Cette étude internationale rassemble des chercheurs d'Europe (INED) et d'Afrique (IPDSR-UCAD), ENDA TM/DIAPOL et des associations de ressortissants sénégalais, et concerne quatre pays : le Sénégal, la France, l'Espagne, l'Italie.
- Le rapport d'étude « Migration et Retour en Afrique de l'Ouest. Le cas du Mali, de la Mauritanie et du Sénégal », coordonné par Enda DIAPOl pour le compte du BIT.

L'enquête MAFE et surtout l'étude sur « migration et retour » ont permis d'obtenir les données statistiques essentielles sur la migration de retour, les besoins et les spécificités de ce public. C'est à partir de ces données

qu'est née l'idée d'une mise en place de Centres d'Accueil, de Réinsertion et d'Insertion des Migrants Africains (CARIMA).

- Un mémoire de stage sur « Centres d'Accueil, de Réinsertion et d'Insertion des Migrants Africains - Quels enjeux socioéconomiques pour les migrants de retour au Sénégal ? » a permis d'approfondir l'analyse (e.g. Arbres à problèmes par population cible, etc.) et de systématiser les propositions de méthodologie pour la mise en place des CARIMA.

b. Apprentissages

- La question de la migration de retour au Sénégal en général, et celle de la réinsertion des migrants en particulier dans les activités socioéconomiques pose des problèmes tant au niveau des organisations Intergouvernementales et les Etats qu'au niveau des collectivités locales en termes de mise en œuvre de politiques en la matière. En effet, dans plusieurs Etats d'Afrique de l'Ouest, les types de partenariats, les formes et modalités d'appui aux initiatives des migrants (de retours) et leur accompagnement ne sont pas suffisamment soutenus.
- Le retour a toujours été un aspect de la migration largement méconnu des pouvoirs publics.
- Néanmoins, il existe une idée-force selon laquelle les pratiques de retour des travailleurs migrants au pays d'origine pourraient constituer un important levier pour contribuer au développement local.
- L'importance croissante des flux migratoires transnationaux et leurs répercussions sur les formes et modèles courants de la migration de retour incite à accorder une attention plus accrue à la dimension réinsertion et réinstallation des migrants de retour;
- La prise en charge de la migration de retour dans les politiques publiques permettrait aux décideurs de mettre en œuvre dans les pays d'origine des politiques soucieuses d'articuler plus étroitement migration et développement;

- Plusieurs Gouvernements des pays de départ et de destination se sont engagés dans la gestion de la migration de retour, quelles que soient sa typologie et ses formes.
- Le contexte c'est aussi l'insuffisance de la gestion de la migration au niveau des collectivités locales. Pourtant ces dernières ont un rôle stratégique à y jouer d' autant qu'elles sont les premières bénéficiaires des investissements locaux des migrants. Elles sont aussi des partenaires clés pour l'accès à la terre par exemple.
- Tous les 10ans, 20% des migrants sénégalais reviennent au pays; ce pourcentage s'élève à 50% tous les 40 ans (enquête MAFE).
- Forte propension au retour volontaire, avec des stratégies visant a privilégier la circularité plutôt que l'installation définitive au premier essai.
- Les raisons professionnelles constituent le second motif de retour au niveau des enquêtés (rapport BIT).
- Les migrants de retour manquent d'information, de soutien et de suivi; les spécificités (retour involontaire, volontaire avec projet, etc.) ne sont pas toujours bien pris en compte dans les réponses apportées à leurs demandes.
- Absence de structure dédiée spécifiquement au problème migratoire.
- Multiplicité des structures Etatiques intervenant dans la gestion du phénomène migratoire, sans véritable coordination des initiatives; idem pour les initiatives portées par les Acteurs non Etatiques; d'où globalement, une absence de cohérence des politiques.

Le projet des CARIMA est ainsi née de la volonté de Enda DIAPOL de contribuer a la réinsertion socio-économique des migrants de retour et ainsi d'apporter une réponse adéquate aux besoins des migrants, de palier l'absence de synergie et d'efficacité dans les actions menées jusqu'à présent

par les diverses entités et de fournir un outil pratique de gestion de la migration.

2. C'est quoi un CARIMA?

- Centres d'Accueil et d'Accompagnement pour la Réinsertion et l'Insertion des Migrants Africains;
- C'est un espace d'accueil, d'aide à l'insertion ou à la réinsertion socioprofessionnelle et d'orientation pour tous ceux qui reviennent ou qui désirent le faire, que ce soient les migrants qualifiés ou non ainsi que les réfugiés.

➢ *Un réseau de centres*

Dans son objectif d'avoir un impact durable, efficace et une synergie dans son action, DIAPOL souhaite implanter un centre dans les zones les plus exposées au phénomène de l'émigration irrégulière au Sénégal, qui sont :

➔ La façade maritime du Sénégal :

Ce sont toutes les zones ayant une ouverture sur la mer, à savoir Dakar (la capitale, située à l'Ouest du pays), Mbour (qui est un département de la région de Thiès située à l'Est de Dakar) , Joal-Fadiouth (département de la région de Fatick située au Sud-est de Dakar), Saint Louis (région limitrophe située au Nord du pays et aux frontières Sud de la Mauritanie) et Ziguinchor (région limitrophe située au Sud du Sénégal et aux frontières Nord de la Guinée Bissau).

➔ Les zones à proximité des frontières terrestres :

Rosso (Commune mauritanienne située au Nord de Saint Louis), Kédougou (Région sénégalaise située au nord de la Guinée Conakry), Kolda (région du Sénégal située entre la Gambie et la Guinée Bissau), Bakel (département de la région Tambacounda, situé au Sud du Mali) et Ziguinchor (région du Sénégal située au Sud de la Gambie).

➢ *Un lieu d'assistance sanitaire*

Il s'adresse aux migrants rapatriés. Un service et un personnel médical et infirmier qualifié seront mis à la disposition de chaque centre. Leur mission, dès l'arrivée des rapatriés, sera de faire un bilan médical pour chaque personne. L'objectif est de se fixer sur son état sanitaire. En cas de maladie grave, le personnel médical prendra les dispositions nécessaires pour que la personne bénéficie des soins appropriés. Elle pourra, dans les cas extrêmes, être transférée dans des centres hospitaliers de la région.

Cependant, cela suppose l'existence de partenariat entre les CARIMA et ces entités hospitalières, afin que les cas graves puissent y être admis et traités d'urgence.

➢ *Un lieu d'écoute et de soutien psychologique*

Les migrants de retour involontaire portent en eux une histoire migratoire particulière et parfois traumatisante (traversée en pirogue aux conséquences dramatiques…), mais aussi un profond sentiment d'échec et de rejet de la part de leur entourage. Ils ont besoin d'abord d'être écoutés, de pouvoir parler de leur histoire dans tout son ensemble, avec les drames et les espoirs, les illusions et les déconvenues. L'écoute et le soutien psychologique seront faits simultanément à l'assistance médicale.

Ce volet sera assuré par un personnel qualifié et doté d'une expérience avérée dans la prise en charge de cette catégorie de migrants. Selon les cas, ce suivi psychologique pourra se faire au sein-même des CARIMA, ou dans les centres de santé pour les personnes hospitalisées.

➢ *Un lieu d'hébergement temporaire*

L'attention est ici portée aux migrants de retour forcé, qui n'osent pas rentrer chez eux, de peur d'affronter la réprobation de leur entourage face à l'échec ou qui ne se sentent pas prêts à affronter le regard des autres. Ce volet de l'action de DIAPOL s'adresse aussi aux migrants forcés au retour d'autres nationalités. Il s'agira donc de leur offrir temporairement, un

lieu pour se poser et réfléchir, se reprendre, affronter la réalité et envisager l'avenir, le temps de trouver leur propre solution d'hébergement ou de logement (retour dans leur famille ou leur pays.)

➢ *Un lieu d'information et de sensibilisation*

DIAPOL met le respect des législations nationales et internationales au cœur de ses actions. Les rapatriements doivent en effet se faire dans la protection des droits des migrants, et des droits de l'Homme en général. C'est pour cette raison que les CARIMA auront aussi pour vocation d'être outil d'information à la disposition des migrants sur leurs droits et les moyens dont ils disposent pour les défendre.

L'information portera ainsi sur :

- Les législations nationales en matière de droits des étrangers et les moyens de migrer légalement.
- Les pratiques actualisées en matière de gestion de la migration irrégulière dans les potentiels pays d'accueil.
- Les droits liés aux migrations en général, et aux expulsions en particulier.
- La législation qui s'applique aux personnes de retour : Sénégalaises et étrangères.
- Les contacts utiles en matière de logement, d'accès aux soins, d'emploi ou de formation, de démarches administratives, etc.

Ce volet d'information nécessitera, là encore, un personnel qualifié, spécialisé en matière de droit international, de droits des migrants et de droits de l'Homme.

➢ *Un lieu d'appui technique à l'insertion /réinsertion professionnelle*

L'insertion ou la réinsertion socioprofessionnelle est l'objectif général des CARIMA. En effet, tous les services proposés dans ces centres auront

pour but à terme, de contribuer à l'atteinte de cet objectif général. Nous distinguerons deux catégories de migrants de retour :

- Ceux qui ont un projet professionnel, mais qui sont sans moyens pour la mise en œuvre. Il s'agira de leur donner les éléments indispensables à cette mise en œuvre (informations administratives et légales, moyens de lancer l'activité par le microcrédit…), mais aussi de les soutenir dans le démarrage de l'activité par des appuis techniques particuliers.
- Ceux qui n'ont pas de projet professionnel, voire pas de formation ou d'expérience professionnelle antérieure au départ. Il s'agira dans un premier temps de les aider à réfléchir à un projet professionnel, de les orienter dans la formation ad hoc, et de les aider concrètement dans la réalisation de cette insertion professionnelle.

➢ *Un lieu de formation*

Un lieu de formation générale mais aussi, selon les besoins, un lieu de formation professionnelle à certains métiers. Cette formation sera assurée en fonction des secteurs les plus porteurs, des besoins de l'Afrique, mais aussi des corps de métiers qui existeront au sein-même des groupes de migrants dans les CARIMA, l'objectif étant que ces derniers puissent apporter leur contribution pratique à cette activité de formation. Il s'agira ici de mettre à la disposition des bénéficiaires les conditions qui leur permettront de développer leurs capacités et leurs initiatives.

En faveur des rapatriés mineurs non accompagnés, les CARIMA proposeront soit une formation professionnelle au même titre que les autres migrants, soit une scolarisation (cf. expérience projet EJT à St Louis). DIAPOL se chargera de les mettre en contact avec les écoles d'enseignement élémentaires ou secondaires, suivant le lieu d'implantation du CARIMA.

➢ *Un lieu de dialogue et de concertation entre les acteurs*

Le CARIMA en tant qu'espace d'interface et de promotion de démarches intégrés dans la prise en charge des questions liées à la migration seront le

lieu propice pour renforcer la concertation entre les acteurs pour la prise en charge idoine des préoccupations de toutes les parties prenantes dans les choix stratégiques et politiques aux différentes échelles. Les acteurs communautaires pourront être appuyés dans la préparation et la conduite de plaidoyers envers les autorités locales et nationales ou régionales.

Ressources nécessaires

Pour un projet de cette ambition, les besoins techniques et financiers seront multiples. Nous avons ainsi dressé une liste provisoire des divers types de ressources nécessaires pour l'implantation d'un CARIMA , à savoir : un espace, des locaux un personnel permanent (des techniciens en orientation professionnelle et en formation, des travailleurs sociaux pour le volet accompagnement social, des psychologues pour le volet soutien psychologique, un personnel médical, des gestionnaires, des accueillants, des juristes pour les questions liés aux droits, etc.).

Néanmoins, le CARIMA est conçu pour fonctionner sur la base de partenariat avec l'ensembles des structures d'une zone qui ont déjà des missions et des compétences dans ces domaines; par exemple, des conventions peuvent être signées avec des structures régionales pour des vacations de psychologues, médecins, travailleurs sociaux, etc. dans les différents services concernés; les cas qui le nécessitent feront l'objet de référencement auprès des structures qualifiées…

3. CARIMA : Le projet pilote

3.1. Objectifs du projet

OBJECTIF GÉNÉRAL:

Contribuer à l'insertion et/ou à la réinsertion socioprofessionnelle des migrants de retour en les accompagnant à développer et à renforcer leurs projets socioéconomiques.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES:

1. Installer des CARIMA dans les 3 régions identifiées;
2. Renforcer les capacités migrants de retours porteur de projets ou d'initiatives;
3. Apporter un appui au projet des migrants de retours et leur assurer une protection sociale;
4. Mettre à la disposition des migrants toutes informations utiles pour l'emploi, l'auto-emploi et la réinsertion socioéconomique au Sénégal et dans leur zone d'implantation.

3.2. Zone d' intervention du Projet

- La région de Dakar : C'est une région qui abrite la capitale, et qui est un lieu retour pour des migrants à la recherche d'opportunités économiques mais aussi lieu des investissements immobiliers les plus significatifs des migrants de retour au Sénégal. Les cibles sont des migrants ayant une activité en cours.
- La Région de Louga : Elle a émergé au cours de ces dernières décennies comme une zone ayant un fort taux de migration et de retour d'abord d'Italie et actuellement d'Espagne. Elle constitue l'une des régions les plus significatives en termes de retour de migrants ayant en moyenne une dizaine d'années de migration. Les cibles sont des migrants ayant besoin de compléments pour leur PME.
- La Région de Ziguinchor : C'est une région zone stratégique dans le retour des migrants saisonniers, principalement les femmes impliquées dans le programme de la cueillette de fraises en Espagne. Une zone de recrutement des migrants saisonniers qui a des taux de retour qui avoisinent 80% de l'ensemble des cohortes. Les cibles sont les migrantes saisonnières de retour.

3.3. Activités du projet

Le projet s'articule autour de cinq (5) catégories d'activités.

- **Informer et communiquer sur le projet, sur les CARIMA et sur les enjeux de la migration et le développement**

a. Des réunions d'informations et d'échanges sont organisées dans les trois régions;

b. Des supports d'information et de communication (articles de presse et émission audiovisuelle réalisée, etc.) sont réalisé et diffusées;

c. Un Bulletin électronique est édité et diffusé.

- **Mettre en place et animer un centre de ressources pour appuyer la réalisation des projets des migrants de retour**

a. Un comité régional de gestion du projet est mis en place dans chacune des 3 régions;

b. Installation dans chaque région d'un point focal en tant que personne ressource en charge de l'animation du CARIMA;

c. En partenariat avec les collectivités locales les CARIMA sont ouverts et logés au niveau de chaque Conseil Régional.

- **Renforcer les capacités de gestion et de management des migrants de retour porteurs de projets**

Des sessions de formation sont organisées dans chacune des trois régions (Dakar, Louga, Ziguinchor).

Les Bénéficiaires dans chaque région sont formés sur :

- La gestion financière;
- Le management des PME/PMI;
- L'hygiène et la sécurité au travail.

- **Soutenir financièrement les migrants de retour porteurs de projet d'insertion ou de réinsertion professionnelle**

a. Des partenariats stratégiques seront scellés avec les institutions de microfinance et les mutuelles de santé.

b. un fonds de 30 000 000 F CFA sont distribués en guise de soutien aux initiatives des migrants de retours au Sénégal en appuis directs et en prêt revolving.

- 100 Personnes sont bénéficiaires;
- 1000 Personnes sont impactés par les projets appuyés.

- **Capitalisation et évaluation du Projet**

a. Un document de capitalisation est réalisé avec l'appui d'un Consultant interne.

b. Un film documentaire de 26 mn sera réalisé sur le projet, ses réalisations, ses performances, sur les bénéficiaires et sur les leçons apprises.

c. Des ateliers locaux de suivi et évaluation du projet sont organisés au cours et à la fin du projet.

3.4. Partenariat pour la réalisation et la pérennisation du Projet

- Les collectivités locales notamment les conseils régionaux de Dakar, Louga et Ziguinchor;
- Les institutions de micro finance et les mutuelles de santé communautaire;
- Les Associations des migrants de retour au Sénégal;
- Les associations de migrants en Europe notamment en Espagne.

Séance 3 :

Société Civile œuvrant dans le domaine de l'immigration : Quelles formes innovantes d'organisation et de réseautage des acteurs ?

Khady Sakho Niang
Présidente du Forum des Organisations de Solidarité Internationale Issues des Migrations, FORIM (France)

Expérience de la plateforme FORIM dans l'organisation des associations issues de l'immigration en France

Monsieur le Ministre Chargé des Marocains Résidant à l'Etranger et des Affaires de la Migration,

Monsieur le Président du Conseil National des Droits de l'Homme,

Monsieur le Sous-ministre adjoint, Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion,

Monsieur le Chancelier des Affaires Etrangères et Directeur adjoint de l'Assistance et de la Promotion des Sénégalais de l'Extérieur,

Mesdames et Messieurs,

Bonjour,

Tout d'abord je voudrais demander à l'assistance d'observer une minute de silence en hommage aux vies humaines perdues sur les parcours migratoires.

Je représente le Forum des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations (FORIM). Nous sommes une plateforme nationale créée en 2002 qui réunit des réseaux, des fédérations et des regroupements d'associations des migrant-e-s qui mènent des actions d'intégration ici et des

actions de développement dans les pays d'origine. Nous comptons environ 1000 associations intervenant en Afrique subsaharienne, au Maghreb, en Asie du Sud-est, aux Caraïbes et dans l'Océan Indien. A ce jour le FORIM compte 43 membres, dont 9 COSIM (deux en construction) et 34 FOSIM.

Valoriser la contribution des migrant-e-s et des diasporas à l'enrichissement du pays d'accueil et au développement du pays d'origine c'est la force qui anime et motive lesmultiples actions que le FORIM et ses membres mènent dans les domaines de la solidarité internationale, de la promotion des cultures et de l'interculturalité et de l'inclusion sociale et professionnelle.

Un des axes de travail du FORIM est de renforcer les réseaux existants et de mettre en réseau des associations qui ne sont pas encore constituées en réseau national. Il y a en France plusieurs millions de migrant-e-s et plusieurs millions d'associations des migrant-e-s qui sont des passerelles, des liens, des médiateurs entre le Nord et le Sud par la connaissance de leur pays d'origine et de leur pays d'accueil. Ces associations mènent de nombreuses activités ici et là-bas et couvrent un large spectre de secteurs et domaines d'intervention. Toutefois, ce potentiel important n'est pas suffisamment mobilisé ni accompagné et les OSIM rencontrent non seulement de nombreux obstacles dans la mise en œuvre de leurs projets, mais souffrent également d'un manque de reconnaissance. C'est ainsi que le FORIM mène des actions pour créer des liens de proximité avec les Fédérations, les Collectifs et les Organisations de Solidarité Internationale issues de l'Immigration pour identifier les besoins, contribuer au renforcement de leurs compétences, capitaliser les expériences et organiser leur partage et leurs échanges.

Les pays du Maghreb sont représentés au sein du FORIM par les associations des migrant-e-s venant du Maroc et d'Algérie et structurées en Fédérations et Collectifs. Ici je cite quelques-unes :

- Association des Marocains de France (AMF);
- Migrations et Développement;
- Le réseau « Immigration Développement Démocratie » (IDD);
- Touiza Solidarité;
- CEFIR;
- COSIM Aquitaine.

Créées dans les années 60-70 et structurées en réseaux d'associations issues de l'immigration marocaine en France, les activités des associations marocaines en France visaient à répondre à une profonde évolution de l'immigration marocaine en France et en Europe. Sur la base des réseaux informels, ces acteurs de la solidarité internationale se sont organisés pour coordonner leurs actions et dynamiser le développement solidaire avec le Sud de la Méditerranée.

Aujourd'hui ces associations mènent de nombreuses activités d'accompagnement et d'appui, d'échange et de renforcement de compétences de savoir-faire, d'animation de leurs réseaux d'acteurs de développement ici et là-bas. Les domaines de leurs actions comprennent le développement des projets de codéveloppement et de solidarité internationale dans les secteurs tels que la santé, l'éducation, la création des activités génératrices des revenus, mais aussi, le genre, la jeunesse et l'environnement.

Leurs expériences et compétences, mais aussi leur connaissance des dynamiques régionales et nationales de leurs pays d'origine sont d'autant plus précieuses car permettent au FORIM de s'appuyer pour engager un dialogue ouvert avec les pouvoirs publics locaux afin de faire valoir l'apport des migrants dans le développement et plaider pour une prise de conscience collective et efficace de ces apports. Ce dialogue porte le nom des Rencontres Internationales Sud.

L'objectif des RIS est de promouvoir le partenariat réciproque et la mise en réseau des acteurs/trices du Nord et du Sud, de valoriser la double appartenance des OSIM aux sociétés civiles du Nord et du Sud, de former et d'échanger sur la base d'expériences concrètes. Il en a réalisé au Bénin, au Sénégal, en Guinée, au Maroc et au Mali, en Haïti et les prochaines auront lieu en Mauritanie.

Au titre d'exemple, le FORIM en partenariat avec l'association membre Migrations et Développement a organisé en 2013 les Rencontres Internationales Sud au Maroc pour discuter du rôle des migrants dans le développement de leurs pays d'origine. Les RIS portent peu à peu leurs fruits, comme en témoigne par exemple la signature de conventions de partenariat entre le FORIM et des ministères au Sud :

- Une convention de partenariat a été signée avec le Ministère chargé de la Communauté Marocaine Résidant à l'étranger (MRE) en janvier 2011. Elle a pour objectif de soutenir et d'encourager toute initiative de Codéveloppement visant la promotion des activités culturelles, sociales et économiques des associations issues de l'immigration marocaine.

Il est important à noter que le FORIM soutient les projets de développement local des associations à destination du Maroc à travers le Programme d'appui aux projets des OSIM (PRA/OSIM).

Le Programme d'Appui aux projets des OSIM (PRA/OSIM) : Lancé depuis 2003 et soutenu par le Ministère des Affaires étrangères et du Développement international (MAEDI) et l'Agence Française de Développement (AFD), le PRA/OSIM est un dispositif d'accompagnement, de cofinancement et de capitalisation des projets de développement local portés par les OSIM. Ce dispositif prévoit une enveloppe de 15 000 euros visant à appuyer les microprojets de développement local portés par les OSIM dans les domaines de la santé et l'éducation, l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à un environnement amélioré ; le développement

économique, le développement rural et agricole et le développement social. Ses objectifs sont : i) Le renforcement des capacités d'intervention des OPAP et des OSIM ; ii) Le cofinancement des projets de développement local portés par les OSIM ; iii) La mise en évidence les effets de la migration sur le développement des pays d'origine (apport des migrant-e-s) ; iv) Le renforcement de la communication institutionnelle du dispositif et sa gouvernance. Depuis son lancement, le PRA/OSIM a appuyé près de 317 projets dans 33 pays dont 34 en direction du Maroc et portés par des OSIM marocaines. Ces projets sont mises en œuvre dans des domaines tels que :

- L'eau/ hydraulique;
- La culture;
- La santé;
- L'agriculture;
- Le développement local.

Réuni-é-s en fédérations et collectifs, les migrant-e-s sont des acteurs/trices de développement incontestables qui contribuent à l'enrichissement de la vie économique, sociale et culturelle de leur pays d'accueil mais aussi de leur pays d'origine à travers de nombreux projets de développement local.

Toutefois, une reconnaissance de ces nombreuses contributions par les pouvoirs publics est essentielle pour créer un environnement propice à un dialogue ouvert et basé sur des liens durables entre tous les acteurs de développement.

Dans cet ordre d'idées, le FORIM organise du 28 au 30 avril 2016 à Rabat et à Imilchil (Maroc) le séminaire « Regards Croisés–Echanges d'Expériences » portant sur « l'émancipation des femmes par l'accès aux droits et l'évaluation économique : le rôle des Diasporas ici et là-bas ».

Ce séminaire réunira non seulement les acteurs/trices de la solidarité internationale qui interviennent en France, au Maroc et ailleurs, les représentant-e-s des autorités publiques marocaines et françaises, de la société civile, des Organisations Internationales (OIM, ONU Femmes, etc.), mais aussi des personnalités issues du milieu universitaire. Ayant pour objectif d'analyser la féminisation des migrations et de décrypter le lien entre les migrations et l'autonomisation économique des femmes, ce séminaire invitera les participant-e-s à mettre en exergue la contribution importante des Diasporas dans la promotion des droits des femmes sur le double espace à travers leurs expertise et expériences. De plus, ce sera l'occasion d'analyser, à travers la présentation d'initiatives concrètes mises en œuvre par les associations de migrant-e-s, le contexte, les enjeux, les résultats, mais aussi les perspectives lié-e-s à l'autonomisation des femmes et des jeunes filles au Maroc et ailleurs.

Merci de votre attention.

Constantin Ibanda
Président du Conseil des Migrants Subsahariens au Maroc

Associations de subsahariens au Maroc : Quel modèle d'organisation ?

Bonjour à tous,

Nous sommes très honorés de cette invitation du MCMREAM à notre plate-forme, cela prouve à suffisance que le ministère compte sur notre collaboration pour amener au bon port la nouvelle politique migratoire ici au Maroc.

Le thème qui nous est proposé en ce jour est : les associations des subsahariens au Maroc : « quel modèle d'organisation ? ».

En effet, notre plate-forme, que je représente maintenant, est née il ya près de trois ans, et regroupe les associations et communautés subsahariennes environs 15 pour le moment, et 5 autres viennent à peine d'envoyer leurs demande d'adhésion. Elle est dirigée par un secrétariat composé des représentants de quatre associations avec des diverses attributions et chapeauté par un président.

Objectifs :

- Rassembler les associations et communautés subsahariennes en synergie;
- Dénoncer l'injustice, le racisme, la xénophobie, la maltraitance et toutes formes des discriminations faites aux migrants, ainsi traduire leurs auteurs en justice;

- Défendre les droits des migrants et de leurs familles;
- Nouer des relations solides avec diverses associations et communautés des migrants subsahariennes au Maroc;
- Encadrer et orienter les associations et communautés des migrants.

L'apport de la plate-forme dans cette nouvelle politique migratoire

La plate-forme, par certaines de ses associations membres, ont déjà apporté plus dans cette politique depuis son commencement ; après l'annonce de cette nouvelle politique par Sa Majesté le Roi, le MREAM s'est mis aussitôt au travail avec la collaboration du CNDH, de la DIDH, de la société civile marocaine et aussi des quelques associations phares des migrants, pour la campagne de sensibilisation et de la régularisation des migrants en situation administrative irrégulière. Pour réussir cette opération de régularisation, qui était le plus grand souci des associations des migrants, celles-ci se sont mis à parcourir tout le royaume notamment avec l'implication financière et matérielle du CNDH et de la société civile marocaine, pour sensibiliser les leurs. Par exemple : le Conseil des migrants a été dans des forêts et les villes du nord, l'ALECMA et le Collectif des communautés, dans quelques villes du centre et du sud, tandis que l'ODTi a grâce à l'implantation de ses bureaux presque dans tout le royaume à fait le tour de partout. Le résultat de cette campagne, nous le savons tous est sans appel, donc nous disons d'une réussite. Pour preuve de notre implication, trois membres de la plate-forme sont dans la commission nationale de suivi et de recours pour la régularisation des migrants.

Presque dans toutes nos rencontres avec Monsieur le Ministre ANIS BIROU, il ne cesse de nous dire je cite : la régularisation est une porte ouverte au grand travail d'intégration des migrants au Maroc ; et Monsieur le Président du CNDH DRISS EL YAZAMI, nous martèle souvent : la réussite de cette nouvelle politique intégration dépend en grande partie de

l'implication des associations des migrants.

Conscient de cette charge pour la réussite de cette nouvelle politique migratoire au Maroc, la plate-forme a jugé bon de faire suivre aux leaders associatifs une formation en matière de consultation en migration afin de mieux comprendre le sujet pour une exploitation correcte. Un programme a été mis en place et l'appel lancé aux différents bailleurs, qui malheureusement sont resté muets à l'instar du CNDH (que nous saluons l'implication) qui nous a donné ses locaux de formation de Douar Kora et quelques institutions telles que le HCR et l'OIM, qui à une ou deux reprises, nous ont envoyé les professeurs pour le cours sur le trafic des humains, sur la traite et sur le droit d'asile, il y eut également la participation des consultantes de BCDE, du droit et justice et du centre culturel africain.

Après 6 mois des cours qui devaient être achevé par un stage pratique dans différentes provinces du Royaume où se concentrent plus des migrants, malheureusement faute des moyens nous sommes restés sans suite. Voilà une très bonne initiative qui reste sans fin. La plate-forme ne s'arrête pas là, ayant dans son sein les membres qui ont des objectifs convergeant presque dans le même sens, des défenses des droits des migrants, encadrement et orientation des migrants, ainsi que formation socio professionnelles des migrants (surtout les femmes), projette son implication active dans cette nouvelle politique migratoire. Pour ce faire, elle demande assez des moyens matériels et financiers au ministère pour lancer le recensement des tous les migrants à travers le Royaume moyennant des fiches d'identification qui leur permettra de connaitre le nombre des migrants, régularisés ou non, leurs occupations actuelles et leurs besoins. Ce recensement et travail d'enquête effectué par les migrants et pour les migrants donnera certes une réponse réelle pour faciliter l'intégration effective des migrants au Maroc.

Hier je suis revenu d'un forum migrant Asie à Beyrouth au Liban sous le thème de la crise migratoire, où j'ai remarqué qu'en matière de la

politique migratoire et de l'organisation des associations des migrants, le Maroc est un exemple à suivre dans la zone MENA et dans les pays en voie de développement, grâce à la volonté personnelle du Sa Majesté le Roi Mohamed VI, de l'implication du ministère de tutelle et autres, du CNDH, ainsi que de la société civile. Nous disons pour de tel forum, l'implication de notre ministère de tutelle serait d'un grand encouragement.

Recommandations :

- La révision des dossiers de 8% de la régularisation exceptionnelle de 2014;
- Subventions en siège et matériels du bureau aux associations des migrants (surtout celles de la plate-forme);
- Alléger des critères aux appels à projets pour la formation des migrants à grande échelle;
- Compléter la formation des consultants aux leaders des associations et communautés des migrants de la plate-forme;
- Le déclenchement du processus de régularisation des mineurs non accompagnés, des femmes victimes de la traite, des migrants en situation des maladies chroniques;
- L'intégration économique des migrants bénéficiaires des certaines formations professionnelles;
- Le financement et l'accompagnement des migrants porteurs des projets;
- La scolarisation des enfants migrants dans les écoles publiques;
- La prise en charge sanitaire des migrants en situation vulnérable;
- L'assouplissement de l'octroi des extraits d'actes de naissance dans certains tribunaux administratifs;

- L'applicabilité de textes légaux en vigueur et en chantier sur le respect et la protection des droits des migrants et des membres de leurs familles pour leur meilleure intégration au sein de la société Marocaine.
- La ratification de certaines conventions internationales des droits de l'homme à l'exemple de la convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles qui malgré cela souffre encore de non application dans son effectivité.

Enfin, la plate-forme sollicite le soutien et l'aide des institutions en charge de la migration pour lui permettre le renforcement de ses capacités afin de mener à bien sa mission de sensibiliser, encadrer et orienter les associations et communautés des migrants subsahariennes pour une meilleure insertion et mieux vivre ensemble dans la dignité au sein de leur société d'accueil et d'installation.

Je termine mon adresse par remercier au nom de la plate-forme une fois de plus le MCMREAM, le CNDH pour leur reconnaissance à notre plate-forme ainsi que les organismes d'accompagnement , et nous espérons que cette 3ème édition du forum de l'immigration sera porteuse de solutions et des aspirations qu'attendent les migrants pour leur bien-être dans leur pays d'installation.

Aminata Pagni
Chargée de la protection des droits des migrants,
Conseil national des Droits de l'Homme (Maroc)

Besoins et attentes des associations en renforcement des capacités organisationnelles et fonctionnelles : l'exemple des associations constituées par les migrants

Le rôle de la société civile comme acteur incontournable dans la mise en œuvre d'une politique publique n'est plus à démontrer et a été largement affirmé. Sur le plan international, le Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille dans sa déclaration du 5 septembre 2014 à sa 21 eme session réaffirmait la haute importance de la place des acteurs de la société civile pour la promotion et l'application de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille[5]

Le Conseil National des Droits de l'Homme, depuis le début de ses travaux concernant la migration, a misé sur la société civile en tant qu'acteur essentiel et incontournable pour la réussite de toute nouvelle politique

5- 1.Le Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (ci-après le «Comité») considère qu'il est de la plus haute importance, pour la promotion et l'application de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (ci-après la «Convention»), qu'il travaille en étroite coopération avec les organisations de la société civile œuvrant en faveur des droits fondamentaux des travailleurs migrants. (Déclaration du Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille au sujet de ses relations avec les organisations de la société civile, adoptée à sa vingt et unième session (1er-5 septembre 2014)

migratoire. Il faut rappeler que le CNDH dans son rapport relatif à la situation des étrangers au Maroc, a inclus une série de recommandations en vue d'impliquer les associations lors des diverses étapes de l'élaboration de la nouvelle politique et assurer la concertation entre les associations et les pouvoirs publics.

La demande des associations de migrants elles mêmes appuyée par d'autres organisations de la société civile d'accompagnement des migrants et le plaidoyer engagé par le CNDH à travers une recommandation spécifique a abouti à la reconnaissance juridique des associations de migrants suite à la régularisation administrative des membres de leurs bureaux.

Le CNDH continue son plaidoyer en faveur du renforcement de capacités des associations de migrants. Dans cette intervention, nous ne focaliserons donc sur cette catégorie d'acteurs, non pas parce que les autres acteurs sont moins importants mais parce que dans une première phase, le champ d'étude du CNDH s'est orienté sur cette catégorie et cela s'inscrit dans l'accompagnement spécifique que le CNDH mène auprès de ces acteurs.

Il est important de souligner que l'intégration des étrangers ne peut se faire sans l'implication des personnes concernées et cela passe par des interlocuteurs crédibles, reconnus mais également en capacité de contribuer au respect des droits des migrants.

A cet effet, les associations de migrants ont un rôle primordial à jouer dans la mise en œuvre de cette politique d'intégration mais cela ne sera possible que si elles se positionnent comme des acteurs essentiels d'où la nécessité de développer leurs capacités d'actions et d'intervention.

La réalisation d'un questionnaire adressée aux associations de migrants répertoriées par le CNDH a permis de dégager la typologie de ces associations, leur fonctionnement, les difficultés auxquelles elles sont confrontées mais également les besoins actuels.

Présentement, on peut regrouper ces associations en deux grandes catégories selon leur statut administratif notamment celles qui ont été reconnues légalement et les collectifs toujours sans statut formel.

Si au moment de la création des premiers collectifs de migrants dans les années 2000, l'objectif était de s'organiser pour la défense de leurs droits sur la scène publique, il faut souligner que le nouveau contexte avec l'annonce de la nouvelle politique migratoire a ouvert un nouveau champ d'action pour ces associations.

Le changement de contexte depuis 2013 a permis une multiplication du nombre des associations de migrants (passant d'une dizaine à peine à plus d'une vingtaine désormais) qui s'impliquent dans les actions d'intégration des étrangers.

Ce chiffre est visiblement amené à augmenter car on devrait observer la création d'associations de migrants dans des régions ou des villes où ce n'est pas encore le cas.

Si la plupart des associations disposent de personnes ressources dans différentes villes, on constate qu'elles sont concentrées pour la majorité à Rabat, les deux tiers de ces associations répertoriées sont localisées à Rabat où elles ont même constitué une plateforme. Les autres se retrouvent dans les villes de Casablanca, Tanger, , Dakhla , Laayoune et Essaouira. Cette inégale répartition s'observe également par l'inexistence d'associations dans certaines villes comme Oujda, Fès, Meknès ou Nador pourtant reconnues également comme des villes de fortes concentrations de population migrante.

Les besoins structurels :

Composés à l'origine de migrants majoritairement en situation administrative irrégulière, la première difficulté à laquelle ces associations ont été confrontées était l'absence de personnalité juridique.

L'absence de reconnaissance juridique de ces associations a constitué un obstacle majeur pour l'obtention de fonds permettant d'assurer leur

fonctionnement. Si quelques unes ont réussi à obtenir des subventions au cours de ces années, ces fonds passaient par d'autres associations reconnues ou étaient très souvent allouées à la réalisation d'activités ponctuelles ne permettant pas de répondre aux besoins structurels.

Les premiers besoins concernent donc des besoins d'ordre structurel :

Si elles ont des domiciliations légales auprès d'autres associations, aucune ne dispose par contre d'un local propre pour mener leurs activités. La majorité des associations utilisent les salles de réunion d'autres associations et restent dépendantes de la disponibilité de ces dernières.

Les besoins soulevés au cours de ce questionnaire pour la majorité de ces associations concernent des questions de charges de fonctionnement de l'association et de ressources humaines professionnelles car elles fonctionnent essentiellement sur le bénévolat de ses membres.

Les besoins en termes de renforcement de capacités :

Les besoins en termes de formation concernent essentiellement le renforcement de connaissances relatives à la gestion administrative et financière d'une association d'une part et aux notions liées à la migration d'autre part.

La majorité des associations n'ont par exemple aucune formation spécifique sur la gestion financière et comptable. Quelques unes, quatre uniquement sur la vingtaine ayant renseigné le questionnaire, disposent d'un ou deux membres qui ont des notions sur ces techniques.

Les demandes exprimées étaient unanimes sur la formation relative à :

- la gestion administrative et juridique d'une association, la gestion de projet (montage de projet, demande de fonds, suivi et évaluation d'un projet);
- la gestion comptable et financière d'une association
- Renforcement de capacité en informatique.

Par ailleurs sur les connaissances théoriques et pratiques relatives à la thématique migration, Les associations les plus anciennes ont au cours des années passées eues la possibilité d'avoir des formations diverses sur les notions relatives à la migration et les droits liés à la migration par contre les associations créées récemment à partir de 2013 pour certaines souhaiteraient bénéficier de formation sur des thématiques comme :

- Technique d'entretiens et de collecte de données;
- Technique d'élaboration et de rédaction de rapport;
- Techniques de plaidoyer/construction d'alliances;
- Suivi des politiques publiques, concertation/dialogue avec les pouvoirs publics et les autres acteurs;
- Droits et accords internationaux;
- Echanges sur les expériences des acteurs de la société civile d'autres pays ayant œuvrés sur les questions de l'intégration (l'expertise des associations marocaines ou groupes de marocains ayant beaucoup participé dans le temps dans l'intégration des migrants en Europe).

La prise en compte de ces besoins exposés, contribuera à rendre les associations de migrants plus autonomes et plus opérationnelles dans la mise en œuvre de leurs initiatives, une condition nécessaire pour qu'elles soient acteurs de leur devenir et de la défense des droits des migrants et participent au processus d'intégration.

Par ailleurs, même si ce diagnostic établi concerne les associations de migrants il faut noter qu'il révèle de façon générale que certains besoins restent communs pour toutes les associations même marocaines œuvrant sur la thématique migration. C'est une bonne chose aujourd'hui que les associations marocaines à travers les subventions du ministère, puissent travailler auprès des populations migrantes ce qui n'était pas le cas par le passé mais ces associations également ont besoin d'accompagnement et

de renforcement de capacités notamment sur le droit lié à la migration, sur les techniques d'écoute psychologique des migrants, les techniques de communication, d'inter culturalité de médiation et sur la prise en charge basée sur une approche des droits de l'homme.

Ce travail pilote doit inspirer afin d'identifier les besoins des autres acteurs de la société civile travaillant sur la migration. Cela permettra d'élaborer un programme de formation sur la thématique adapté aux besoins réels des différents acteurs.

Il faut une coordination des multiples formations adressées à ces acteurs pour qu'elles soient efficaces et pour cela il faut envisager des formations capables d'aboutir à une approche uniforme des acteurs de la société civile.

L'institut de formation du CNDH qui sera opérationnel très prochainement travail dans ce sens bien entendu.

Recommandations générales

Il n'est guère à démontrer l'éminence du rôle de la société civile dans la mise en place, le suivi et l'évaluation de toute politique publique. Ce séminaire a été l'occasion de confirmer encore une fois cette réalité à travers le débat riche ainsi que les recommandations constructives qui en sont émanées :

- Impliquer, nécessairement, la société civile dans toutes les étapes d'élaboration, d'exécution et de suivi des politiques publiques en matière de migration ;
- S'orienter vers la mise en place d'un espace d'échange qui devrait allier les pouvoirs publics, les associations des migrants, les syndicats, le patronat, les institutions et espaces de recherche. Cet espace servira de plateforme pour la médiation, l'échange, la recherche et l'accompagnement de la politique migratoire ;
- Prévoir la déclinaison territoriale des politiques publiques en matière de migration, dans le cadre de la mise en œuvre de la régionalisation avancée ;
- Mettre en place des programmes de renforcement des capacités et professionnalisation des acteurs de la société civile, par le biais de l'assistance technique et opérationnelle ;
- S'enquérir des bonnes pratiques de la société civile à l'échelle internationale en matière d'intégration sociale des migrants (coopération et jumelage) ;
- Encourager le partenariat et le réseautage entre les acteurs de la société civile : Mise en place d'une base de données intégrée, partage des bonnes et mauvaises pratiques… ;

- Intensifier le partenariat entre l'Etat et la société civile par le biais d'une meilleure formalisation du rôle des associations ;
- Impliquer, de façon plus importante, les représentations diplomatiques et consulaires des pays d'origine des migrants et renforcer la coopération Sud-Sud, triangulaire et décentralisée ;
- Orienter les financements prévus par les différents bailleurs de fonds et organisations internationales vers la réalisation des priorités nationales en adoptant des règles et conditions claires et transparentes.